OBSERVATOIRE
DE L'ÉMANCIPATION
ÉCONOMIQUE
DES FEMMES

FONDATION DES FEMMES

LE COÛT D'ÊTRE RETRAITÉE

MELISSA-ASLI PETIT ET ELSA FOUCRAUT



SOUTENU PAR





Préface de Anne-Cécile Mailfert, Présidente de la Fondation des Femmes Introduction Chiffres clés	6
PARTIE I : LES RETRAITES DE 1945 À NOS JOURS RÉVÉLATRICES DE TOUTES LES INÉGALITÉS ACCUMULÉES AU COURS DE LA VIE DES FEMMES	5,
Assurance retraite : un héritage inégalitaire devenu un terrain de lutte féministe	14
 L'assurance retraite, une vieille histoire née dans une société patriarcale Un champ de bataille féministe désormais clairement affirmé 	
Pensions de retraites : verdict final après toute une vie d'inégalités	20
 Un système qui reproduit et amplifie les inégalités femmes-hommes accumulées tout au long de la vie	23
Les femmes partent en retraite plus tard que les hommes	
PARTIE 2 : LES FEMMES, RETRAITÉES PAUVRES	?
Des inégalités économiques selon le genre	30
 A la retraite, le risque pauvreté pèse d'abord sur les femmes Garantir un minimum de ressources 	30 31
Des inégalités qui obligent les femmes retraitées à certains renoncements	33
PARTIE 3: LE TRAVAIL GRATUIT DES FEMMES NE PREND JAMAIS SA RETRAITE	
L'inégale répartition des tâches se poursuit dans la vieillesse	39
 Inégalités grand-parentales : le coût d'être grand-mère Inégalités du partage des tâches au sein des couples à la retraite : le grand ar mort des enquêtes statistiques 	ngle 42
L'indispensable contribution des femmes retraitées au tissu associatif	44
Recommandations	
Les autrices	
Le regard du Crédit Municipal de Paris	52 53



La retraite. Pour beaucoup, elle symbolise le repos mérité, la liberté de disposer de son temps après des années de labeur.

Mais derrière cette image d'Épinal se cache une réalité souvent brutale pour des millions de femmes. Loin d'être la simple récompense d'une carrière, la retraite agit comme un révélateur impitoyable des inégalités qui se sont accumulées tout au long de leur parcours professionnel et personnel.

La retraite est, de fait, un enjeu féministe majeur. Cette nouvelle note de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes, co-écrite par Melissa-Asli Petit et Elsa Foucraut, le démontre sans appel : le système de retraite reproduit et a même tendance à amplifier les déséquilibres économiques vécus par les femmes. Après avoir étudié comment le couple, la maternité ou l'aidance agissent comme de véritables pièges à pauvreté, nous constatons que la pension de retraite est le verdict final de décennies de pénalité maternelle et de carrières fragmentées.

Notre système, fondé en 1945 sur une vision patriarcale de la famille où l'homme était le principal pourvoyeur de ressources, perpétue une logique de dépendance. Il pénalise davantage les femmes, qui sont plus nombreuses à avoir interrompu leur carrière, travaillé à temps partiel, ou qui doivent attendre l'âge de 67 ans pour l'annulation de la décote. Le résultat est alarmant : les hommes perçoivent des pensions de retraite en moyenne 62% supérieures à celles des femmes , et près de 75% des retraités modestes (percevant moins de 1000 euros par mois) sont des femmes.

Face à cette bombe sociale en gestation, la solidarité féministe intergénérationnelle est notre devoir. Améliorer la retraite des femmes n'est pas seulement un combat pour les retraitées d'aujourd'hui - 68 % des personnes retraitées accompagnées par les PFP sont des femmes c'est une nécessité vitale pour les femmes actives de demain, qui sont les retraitées précaires de l'avenir. En mettant en lumière cette situation, nous devons nous mobiliser pour que la valeur du travail gratuit et du care des femmes soit enfin reconnue.

Cela implique de défendre, comme le font les Rosies et les autres militantes, une réforme globale : celle qui compense réellement le «coût d'être mère » dès le premier enfant, qui reconnaît la pénibilité des métiers féminins, et qui adapte notre système au «risque divorce» — un risque majeur qui appauvrit les femmes isolées.

Cette note est plus qu'un simple bilan économique ; elle est une feuille de route pour penser la transition d'un système inégalitaire vers un modèle plus juste. Elle appelle à adosser à toute future réforme des retraites une réforme ambitieuse et concomitante du marché du travail en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes — pour que la dignité et l'autonomie financière des femmes soient garanties, quel que soit leur âge.

Je tiens à remercier chaleureusement Melissa-Asli Petit et Elsa Foucraut pour la profondeur de cette analyse, ainsi que le Crédit Municipal de Paris pour son engagement indéfectible auprès de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes.



Anne-Cécile Mailfert

Présidente de la Fondation des Femmes

6

1 | Susan Sontag. The double Standard of Aging. The Saturday Review, September 23, 1972, pp. 29-38

Loin d'être la fin de la vie dite "active", l'entrée à la retraite est une période riche de possibles, de réflexions et de construction de nouvelles identités, mais elle agit aussi comme un révélateur des inégalités qui se sont accumulées tout au long du parcours de vie.

S'intéresser aux femmes retraitées reste un sujet relativement récent, une quinzaine d'années environ, que ce soit dans les politiques publiques, les sciences sociales ou dans l'espace médiatique et militant.

Cette prise en compte tardive s'inscrit dans une histoire plus large de l'invisibilisation des femmes âgées, déjà dénoncée par certaines intellectuelles dès les années 1970 aux États-Unis. En 1972, l'Américaine Susan Sontag publie un essai intitulé The Double Standard of Aging¹. Elle y analyse la manière dont la société applique une double peine aux femmes âgées, confrontées à l'âgisme et au sexisme. Elle écrit notamment : « Le vieillissement rehausse le statut d'un homme mais diminue celui d'une femme. Les hommes deviennent plus distingués, les femmes vieillissent. » Ce double standard s'ancre dans les représentations sociales et culturelles et dans les attentes de la société envers les femmes âgées, dont témoigne bien Simone Signoret : « On a le même âge, Montand et moi. S'il a vécu mon vieillissement à ses côtés, moi j'ai vécu son mûrissement à ses côtés. C'est comme ça qu'on dit pour les hommes : ils mûrissent. Les mèches blanches s'appellent des mèches argentées. Les rides les burinent alors qu'elles nous enlaidissent. »²

Pendant longtemps, les femmes âgées ont été cantonnées à des stéréotypes : «cougars», «sorcières», «Tatie Danièle» «Mamie Nova» aux cheveux blancs et au fourneau, ou «vieilles filles»... Elles ne pouvaient que rarement être perçues comme des femmes libres de leurs

^{2 |} Simone Signoret dans La nostalgie n'est plus ce qu'elle était, citée par Laure Adler, "La Voyageuse de nuit", Gallimard, 2020

êtres et de leurs actions, alors même qu'elles vivaient, dans leur invisibilité, une émancipation pleine et entière. Comme le questionne la journaliste Marie Charrel³: «Avons-nous peur des vieilles?»

Tandis qu'aux États-Unis des femmes ont théorisé dans les années 1970 les liens entre féminisme et âgisme (Barbara MacDonald, Cynthia Rich), en France la vieillesse est globalement restée un grand impensé du féminisme, au point que la sociologue Rose-Marie Lagrave parle de «déni féministe de la vieillesse» et même «d'omerta féministe déconcertante»⁴. De manière assez symptomatique, la célèbre Simone de Beauvoir a certes publié un ouvrage magistral sur le sujet, La Vieillesse⁵ en 1970, mais celui-ci néglige les enjeux féministes. En général, le féminisme n'a pas toujours été un rempart contre l'âgisme, et les mouvements féministes des années 1970 ou d'aujourd'hui ne sont pas imperméables aux phénomènes de stigmatisation des femmes âgées⁶.

Pourtant, les quelques voix féministes qui ont tenté de penser la retraite esquissent un âge potentiellement libérateur. « Nous, les vieilles, nous sommes l'avant-garde éclairée. Le vieux monde est derrière nous et nous courons au-devant du nouveau monde », écrivait Thérèse Clerc en 2014, faisant écho au fait qu'elle s'était débarrassée, à la retraite, de la plupart des contraintes que la société lui avait imposées tout au long de sa vie (vie conjugale, apparences sociales, stéréotypes de comportement), qu'elle assumait de vivre ouvertement son homosexualité et avait décidé de rendre sa vieillesse heureuse⁷. « Autonomie, liberté, sexualité, reconnaissance sociale de la fragilité, engagements militants contre les mises à part ou au rebut, luttes collectives contre les politiques publiques infantilisantes et discriminantes, telles sont les quelques étoiles qui devraient figurer au drapeau d'une grey pride à inventer », suggère Rose-Marie Lagrave⁸.

Les choses semblent changer et le mouvement contre l'invisibilité des femmes âgées ne fait probablement que commencer : récemment, plusieurs initiatives féministes abordent le sujet de la vieillesse sous forme de livres⁹ ou de nouveaux médias¹⁰.

On s'intéresse dans cette note aux inégalités économiques qui touchent les femmes à la retraite, celles qui ne sont plus sur le marché de l'emploi mais ne sont pas encore dépendantes, entre la séniorité et le grand âge. La majorité d'entre elles ont entre 65 et 80 ans ; certaines sont plus jeunes et d'autres plus vieilles.

La conquête d'une pension de retraite autonome et décente constitue, pour les femmes, une bataille historique. Aujourd'hui, les hommes perçoivent une pension de retraite 62% supérieure à celle des femmes et partent à la retraite plus tôt que les femmes. Comme nous le verrons, le système d'assurance retraite ne se contente pas de reproduire les inégalités accumulées tout au long de la vie, il a tendance à les amplifier. Signe d'une prise de conscience de cette grande question féministe, les femmes et les associations qui défendent leurs droits étaient présentes et visibles dans les cortèges des derniers mouvements sociaux pour les retraites. Dans les syndicats, l'impact des réformes sur les femmes est de mieux en mieux pris en compte et défendu.



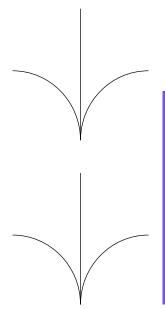
- 3 | Marie Charrel (2021). Qui a peur des vieilles ? Editions les Pérégrines
- 4 Lagrave, R.-M. (2023). 9. L'inflexion de la vieillesse. Se ressaisir : Enquête autobiographique d'une transfuge de classe féministe (p. 336-360). La Découverte.
- 5 | Simone De Beauvoir (1970). La vieillesse. Gallimard
- 6 | Juliette Rennes, « Explorations féministes de l'avancée en âge », La Revue des droits de l'homme, 17 | 2020 http://journals.openedition.org/ revdh/8827
- 7 | Thérèse Clerc citée par Laure Adler, op. cit. (page 32)
- 8 Rose-Marie Lagrave, op. cit.
- 9 | Fiona Schmidt, «Vieille peau. Les femmes, leurs corps, leur âge», Harper Collins Poche, 2023; Marie Charrel, op.cit.; Laure Adler, op.cit.
- 10 | Citons notamment la chaine vidéo "Mesdames" animée par Maitena Biraben https://mesdames.media/videos/le-manifeste/; le podcast "Veilles en puissance" de Laetitia Vitaud https://www.vieillesenpuissance.com/; la newsletter "My beautiful seventies" de Michèle Fitoussi. https://michelefitoussi.kessel.media/

Les retraites sont donc un nouveau champ de bataille féministe, et c'est une bonne nouvelle pour toutes les femmes, quel que soit leur âge. En effet, améliorer la retraite des femmes implique de défendre à la fois l'amélioration des conditions de travail des femmes actives, qui sont les retraitées de demain, et l'amélioration des conditions d'existence des retraitées d'aujourd'hui. La question des retraites des femmes invite donc à penser la solidarité entre les générations et à réfléchir aux conditions d'une transition d'un système social inégalitaire vers un modèle plus égalitaire. Cette note propose ainsi une idée simple mais forte : toute réforme des retraites devrait s'accompagner en miroir d'une réforme du marché du travail favorable à l'égalité femmes-hommes.

Enfin, les femmes sont particulièrement touchées par le risque de vieillir pauvres. Certes, la création de l'assurance retraite à considérablement amélioré les conditions de vie des retraitées en quelques décennies et un grand nombre d'entre elles sont sorties de la grande pauvreté. Mais elles sont encore trop nombreuses à vivre dans cette situation à la retraite, et la majorité des retraité.e.s pauvres sont des femmes.

Au-delà des niveaux de pension, la retraite marque un profond changement dans la manière dont le temps est vécu et perçu. Le travail, qui structurait l'emploi du temps, laisse place à d'autres activités sociales et de loisirs, de temps pour soi, et parfois à de nouvelles obligations familiales (grand-maternité, aidance). La retraite est ainsi une période propice à la redéfinition de ses priorités et de ses aspirations, tout en exigeant de jongler avec ces multiples sollicitations. Les retraitées cherchent de plus en plus ce que la sociologue Mélissa-Asli Petit (co-autrice de cette note), appelle une retraite équilibrée¹¹: comment concilier tous les temps et ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier? C'est finalement une question que toutes les femmes se posent, quel que soit leur âge. Cette note interrogera ainsi les inégalités face aux tâches domestiques et familiales à la retraite, et explorera les formes de travail gratuit des femmes.



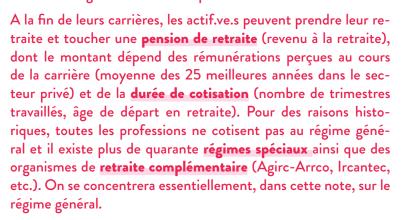


NOTE DES AUTRICES:

Dans cette note, nous assumons de faire un pas de côté par rapport aux débats brûlants sur les retraites. Nous ne commentons pas directement les projets de réforme actuellement discutés au Parlement et nous ne rentrons pas ici dans les discussions techniques sur l'équilibre budgétaire du système de retraite. De même, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité et nous avons pris le parti de nous concentrer essentiellement sur le régime général et les retraité.e.s du secteur privé. Les lecteur.rice.s rattaché.e.s à d'autres régimes nous pardonneront.

ZOOM : COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DE RETRAITE EN FRANCE ?

En France, chaque travailleur.se cotise obligatoirement pour la retraite, proportionnellement à ses revenus. Ces cotisations versées par les actif.ve.s financent les pensions des retraité.e.s : c'est ce que l'on appelle la retraite par répartition, que l'on oppose souvent au système par capitalisation (les sommes cotisées par chacun.e sont épargnées afin de financer sa propre retraite future). C'est un modèle assurantiel, que l'on appelle parfois «modèle bismarckien», par opposition au modèle assistanciel (ou «beveridgien») versant des prestations uniformes à tou.te.s.



Les règles qui déterminent les conditions dans lesquelles les travailleur.euse.s peuvent prendre leur retraite évoluent régulièrement, en fonction des différentes réformes des retraites : ce sont les règles en vigueur au moment où l'on prend sa retraite qui s'appliquent, et non celles en vigueur au moment où l'on cotisait. Il existe un **âge légal** de départ en retraite, avant lequel on ne peut pas faire valoir ses droits à la retraite (64 ans depuis 2023). Il existe également un âge pour la **retraite à taux plein** (actuellement 67 ans), avant lequel toute personne qui n'a pas cotisé suffisamment se voit appliquer une **décote**.

Les pensions de retraite sont des **droits directs**, acquis individuellement par chaque retraité.e. À cela s'ajoutent des **droits dérivés**, notamment la **pension de réversion**, à laquelle on peut prétendre au décès de son ou de sa conjoint.e, et des **droits familiaux** (assurance vieillesse des parents au foyer, majorations de durée d'assurance octroyées à la naissance des enfants).

Lorsqu'un.e retraité.e n'a pas suffisamment cotisé pour toucher une retraite digne et décente, des minimas sociaux peuvent lui être versés, notamment l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA – souvent appelée « minimum vieillesse »).

La retraite au féminin : des pensions encore très inégalitaires

A RETRAITE AU FÉMININ.

38,4%

d'écart de pension de retraite de droit direct (avant mécanismes compensateurs) entre les femmes et les hommes

Cela revient à dire que les hommes perçoivent des pensions de retraite en moyenne **62**% supérieures à celles des femmes¹³

Cet écart de pension tend à se réduire : **50,1%** en 2004 contre **38,4%** en 2022¹²





Parmi les 1% de retraités les plus aisés (pension supérieure à 5150€), 93% sont des hommes.

8 mois

En moyenne, les femmes font valoir leurs droits à la retraite huit mois après les hommes (à 63 ans au lieu de 62 ans et 4 mois pour les hommes)¹⁴.



des bénéficiaires
d'une pension de réversion
sont des femmes¹⁵

Les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes et sont le plus souvent plus jeunes que leur conjoint. Elles sont donc plus souvent veuves.

Retraites modestes : Les femmes en première ligne de la pauvreté



<u>13 %</u>

le taux de pauvreté des femmes de plus de 75 ans (8,9% chez les hommes)¹⁶



75%

des retraités modestes (pension inférieure ou égale à 1000€ par mois) sont des femmes ¹⁷



25%

des personnes de plus de 60 ans en situation de pauvreté avaient dû arrêter de chauffer alors qu'il faisait froid ¹⁸

10

Des modes de vie pluriels : entre solidarité, transmission et nécessité



42%

Les femmes représentent des cumulant.e.s (les retraité.e.s qui poursuivent une activité professionnelle), et plus d'une retraitée sur deux en situation de cumul est employée ou ouvrière (51 %), contre 28,4 % des hommes, suggérant une situation plus souvent subie que choisie¹⁹.



31% des cumulant.e.s sont des femmes ayant eu des périodes sans emploi. 20

Retraitées et violences : une réalité bien souvent ignorée

17%

des féminicides recensés en 2023

concernaient des femmes d'au moins 70 ans (soit 16 femmes sur 96 en 2023). Dans la moitié des cas, l'assassin invoque la vieillesse ou la maladie comme motif de passage à l'acte.

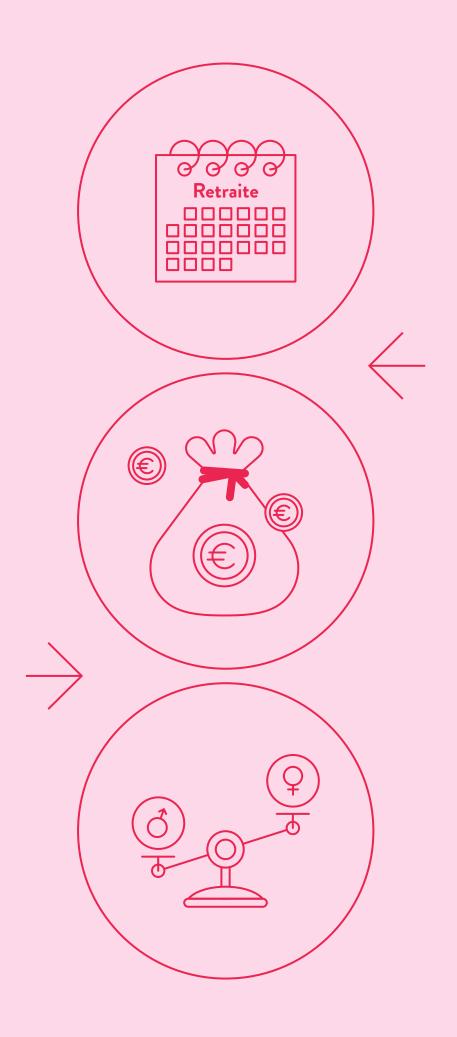


seulement des plaintes pour <u>violences conjugales</u> sont déposées par des femmes entre 56 et 75 ans selon le CIDFF Paris.

- 12 | DREES, 2024 page 13 https://www.drees.solidarites-sante. gouv.fr/sites/default/files/2024-10/RR24.pdf
- 13 | Cette présentation des chiffres est suggérée par Christiane Marty (entretien avec les autrices, 4 juin 2025).
- 14 DREES, 2024 page 12 https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/RR24.pdf
- 15 DREES, 2024 page 35 https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/RR24.pdf
- 16 INSEE, 2024 https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941403?sommaire=7941491
- 17 | Rapport parlementaire "Retraites et retraités modestes", présenté par Lionel Causse et Nicolas Turquois, mai 2021 https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/files-spip/pdf/apportpetitesretraites.pdf

- 18 Petits frères des pauvres rapport annuel 2024
- 19 DREES, 2021 https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-05/Fiche%2022%20-%20Le%20cumul%20emploi-retraite.pdf
- 20 Dardier, A. (2021). Combining Work and a Pension Individual Determining Factors and Combiners' Profiles. Economie et Statistique /Economics and Statistics 524-525, 119-135. doi: 10.24187/ecostat.2021.524d.2047
- 21 | Ministère de l'Intérieur, Etude nationale relative aux morts violentes au sein du couple en 2023, 25/11/2024
- 22 | Pourquoi les femmes de plus de 70 ans victimes de violences passent sous les radars des statistiques ?", L'Humanité, 10 juin 2025. Projet "Femmes âgées et violences" (FAV) du CIDFF Paris https://paris.cidff.info/services/projet-fav/





PARTIE 1



LES RETRAITES DE 1945 À NOS JOURS, RÉVÉLATRICES DE TOUTES LES INÉGALITÉS ACCUMULÉES AU COURS DE LA VIE DES FEMMES

Assurance retraite : un héritage inégalitaire devenu un terrain de lutte féministe

L'ASSURANCE RETRAITE, UNE VIEILLE HISTOIRE NÉE DANS UNE SOCIÉTÉ PATRIARCALE

Si les premiers dispositifs de retraite émergent au début du XX° siècle, c'est véritablement en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale et sur la base du programme du Conseil national de la Résistance pour des « Jours heureux », que la France se dote d'un système de retraite fondé sur la solidarité entre les générations. La création de l'assurance retraite représente un progrès social majeur, permettant progressivement à de nombreux retraité.e.s de sortir de la misère et de la pauvreté.

Toutefois, la Sécurité sociale est construite à l'origine autour d'une vision patriarcale de la famille et de la société : la famille nucléaire hétérosexuelle, avec l'homme comme principal pourvoyeur des ressources financières tandis que les femmes s'occupent des enfants, et dans laquelle les couples ne divorcent pas. Même si les choses ont évolué, les femmes qui s'écartent de cette norme, en particulier celles qui divorcent ou celles qui élèvent seules des enfants, restent pénalisées. Celles qui s'inscrivent pleinement dans ce schéma, en particulier celles qui interrompent très longtemps leurs carrières pour élever leurs enfants, risquent de toucher de très petites pensions de retraite et d'être dépendantes économiquement de leurs conjoints.

L'un des grands enjeux historiques pour les retraites des femmes est donc d'acquérir des droits propres leur permettant de percevoir une pension à la fois décente, mais aussi autonome. Cela suppose de jouer sur deux leviers :

- Améliorer la situation économique des femmes actives et réduire les inégalités sur le marché du travail, pour améliorer les pensions des futures retraitées ; et
- Établir des mécanismes compensateurs à la retraite pour atténuer l'effet des inégalités générales accumulées tout au long de la vie, en veillant à ce que ceux-ci ne renforcent pas des normes patriarcales.

De 1945 à nos jours, de très nombreuses réformes des retraites se sont succédé, avec des effets contrastés sur les droits des femmes et la réduction des inégalités. Certaines lois ont permis de corriger des déséquilibres et d'améliorer sensiblement les droits à la retraite des femmes, tandis que d'autres ont aggravé leur situation, que ce soit en fin de carrière ou à la retraite.

14

LE TÉMOIGNAGE DE

CHRISTIANE MARTY, CHERCHEUSE ET MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ATTAC



Dans son livre paru en 2023 L'enjeu féministe des retraites, Christiane Marty explique : «À l'origine, le modèle sur lequel se bâtit la Sécurité sociale est celui de la famille patriarcale : l'homme a le rôle de soutien de famille, les formulations mentionnent ainsi régulièrement « le travailleur et sa famille ». Il travaille à temps plein, sans interruption de carrière, passant souvent sa carrière dans la même entreprise dans un contexte de plein-emploi. Il cotise et bénéficie de droits propres à une couverture sociale. Sa femme gère le foyer et les enfants, et elle bénéficie, comme ses enfants, de droits dérivés de ceux du « chef de famille », ouverts au titre d'épouse. Cela acte une dépendance. Le contexte change au fil des années et le système des retraites évolue pour s'adapter. Mais la logique de dépendance y reste ancrée, comme globalement au sein du système social. Ainsi, comme exposé dans la note #2²³ sur la dépendance économique des femmes, de nombreux régimes de retraites conditionnent le droit à la pension de réversion - qui concerne essentiellement les femmes - au fait de ne pas se remettre en couple ou se remarier. Le postulat étant que les femmes en couple sont prises en charge par leur nouveau partenaire.

De même, de nombreuses prestations sociales et minima sociaux individuels sont conditionnés aux revenus du conjoint, en partant du principe dit de solidarité conjugale : même si une femme a de faibles revenus, elle ne percevra pas de prestations si son conjoint gagne suffisamment. Ce principe évince alors l'intérêt personnel des femmes, car très majoritairement ce sont elles qui gagnent moins que les hommes, et il entretient une dynamique de dépendance économique femmes-hommes.»²⁴

A partir des années 1970, des mécanismes visant à compenser le « coût de la maternité » sont mis en place (création de l'assurance vieillesse des mères de familles en 1979, majoration de la durée d'assurance pour enfant, etc.). Autre exemple de réforme favorable aux femmes : en 2005, une avancée importante permet aux conjoint.e.s collaborateur.rice.s d'entreprises familiales, majoritairement des femmes, d'acquérir des droits propres et de sortir de la dépendance juridique et sociale vis-à-vis du conjoint. En effet, longtemps, les épouses d'artisans et de commerçants qui travaillaient dans l'entreprise familiale n'avaient ni statut officiel, ni droits propres. Leur activité était considérée comme une aide informelle, sans reconnaissance, instaurant une certaine précarité pour ces femmes, notamment en cas de séparation, de veuvage ou de maladie. Au rang des réformes ayant un impact négatif sur les femmes, on trouve notamment celles qui étendent le nombre d'années prises en compte pour le calcul de la retraite. Depuis la réforme d'Edouard Balladur en 1993, ce calcul s'effectue non plus sur les 10 meilleures années mais sur les 25 meilleures années. Comme le note Christiane Marty : « Lorsque les carrières sont plus courtes en effet, sélectionner un plus grand nombre d'années oblige à «piocher » davantage dans le lot des années avec de plus faibles salaires ou du temps partiel. Le passage aux vingt-cinq meilleures années a eu pour conséquence une baisse immédiate de la pension au moment du départ à la retraite. »

23 Note #2, La dépendance économique des femmes, une affaire d'Etat ?, rédigée par Lucile Peytavin et Lucile Quillet, publiée par l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes, disponible sur le site : https://fondationdesfemmes.org/actualites/etat-et-dependance-economique-note-observatoire/

24 Christiane Marty (2023). L'enjeu féministe des retraites. La Dispute. https://doi.org/10.3917/disp. marty.2023.01. De même, les allongements successifs de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein (on passe de 37,5 à 40 ans en 1993 avec la loi Balladur; la loi Touraine en 2014 prévoit d'étendre progressivement la durée de cotisation à 43 ans pour la génération 1973) impactent de fait plus fortement les carrières fragmentées et donc incomplètes, qui sont souvent celles des femmes.

Quant aux réformes repoussant l'âge légal de départ en retraite, elles sont défavorables aux femmes parce qu'elles diminuent l'effet des mécanismes compensateurs. Ainsi, le recul de l'âge légal dans la réforme de 2023 a fait perdre à de nombreuses femmes le bénéfice de certaines mesures compensatoires, en particulier celui des majorations de durée d'assurance dues aux congés maternité. Cette mesure a également un effet défavorable sur l'emploi des femmes actives tout en renforçant «l'effet sandwich» des femmes aidantes pas encore à la retraite.

25 | Michèle Rault (2018), «Femmes au travail. l'invisible qui fait mal», Les Utopiques, n°9. https://www.lesutopiques. org/femmes-au-travaillinvisible-qui-fait-mal/

26 | Anact (2022)
Photographie statistique de la sinistralité au travail en France selon le sexe entre 2001 et 2019. Des évolutions différenciées pour les femmes et les hommes. https://www.anact.fr/sites/default/files/2023-12/photographie_statistique_de_la_sinistralite_au_travail_en_france_selon_le_sexe_2001-2019_vf.pdf

FOCUS : LA PÉNIBILITÉ INVISIBLE : QUAND LE GENRE MASQUE LA RÉALITÉ DU TRAVAIL FÉMININ

Créé par la loi Touraine en 2014, le compte personnel de pénibilité (C3P) vise à prendre en compte dans le calcul des droits à la retraite la réduction de l'espérance de vie qui résulte d'une vie professionnelle exposée à des facteurs de pénibilité. Le C3P permet aux salari.é.e.s travaillant la nuit ou dans des environnements pénibles (bruit, port de lourdes charges, températures extrêmes...) d'avoir accès à une retraite progressive ou anticipée.

Or, la pénibilité des métiers féminins est relativement occultée dans cette réforme, salutaire en elle-même mais emblématique d'une insuffisante prise en compte des femmes dans les politiques publiques sociales. La perception de la pénibilité reste encore très associée aux métiers à dominante masculine, invisibilisant celle vécue par les femmes au travail. Elles sont pourtant régulièrement confrontées à de nombreux risques : exposition aux risques physiques dans la restauration (par exemple, les employées de cantine), aux produits chimiques dans les métiers du nettoyage, aux gestes répétitifs, aux conditions de travail favorisant les troubles musculosquelettiques dans les métiers du soin, ainsi qu'aux risques psychosociaux, etc.

Michèle Rault insiste sur les stéréotypes persistants entre le travail dit «féminin» et le travail dit «masculin», qui banalise les risques vécus par les femmes : « Un sentiment largement partagé conduit à penser que les femmes, dans leur travail, sont moins exposées aux risques physiques, aux risques chimiques et donc moins concernées par les risques professionnels. [...] La pénibilité reste très fortement attachée aux métiers masculins qui, selon les représentations, requièrent plus de force physique alors que si on les observe de près, on prend vite conscience que des métiers occupés très majoritairement par des femmes, comme ceux du nettoyage ou des services à la personne, sont tout aussi pénibles car très physiques. [...] Le port de charges lourdes va concerner le plus souvent des objets inanimés pour les hommes et des personnes pour les femmes. Or, la nature de l'effort et la nature du risque ne sont pas les mêmes dans les deux cas et il en est rarement tenu compte. Sur le même registre, le port de charges lourdes n'est pas reconnu aux caissières ou aux employées de cantines, qui pourtant soulèvent et portent de manière répétitive des marchandises (et aussi des tables, des chaises, de la vaisselle...)²⁵ »

Les statistiques de la sinistralité au travail de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail²⁶ sont éloquentes : entre 2001 et 2019, les accidents du travail ont diminué de 27 % chez les hommes, tandis qu'ils ont augmenté de 41,6 % chez les femmes. Cette évolution révèle un défaut de reconnaissance et de prise en charge de la pénibilité dans les métiers féminisés, malgré la réalité des risques encourus.

De la réforme de 2023 au budget 2026 : beaucoup d'incertitudes

En 2019 et 2023, la France a connu deux mouvements sociaux de très forte intensité autour des réformes des retraites, qui se sont tous les deux terminés par un recours du gouvernement à la procédure du 49-3. Si la première réforme a été mise à l'arrêt par la pandémie du covid-19 et le confinement, la réforme de 2023 a été adoptée et s'applique – bien que très contestée jusqu'à aujourd'hui. En 2025, le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux de travailler à une version de compromis, dans des négociations curieusement appelées « conclave ».

A l'heure où ce rapport est mis en page et s'apprête à paraître, le gouvernement de Sébastien Lecornu a annoncé une suspension de cette réforme dans le cadre des discussions parlementaires sur le budget 2026.

La réforme de 2023 recule notamment l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans. Pour les femmes qui ont arrêté de travailler après une naissance et qui ont commencé à travailler tôt, cette mesure annule mécaniquement l'effet compensateur des trimestres supplémentaires accordés au titre de la maternité. S'il manquait deux années de cotisation à une mère de 62 ans, celle-ci pouvait avant la réforme partir en retraite grâce aux trimestres supplémentaires accordés au titre de la maternité. A situation équivalente, le recul de deux ans de l'âge légal annule l'effet compensateur de ces trimestres, puisqu'elle devra travailler deux ans de plus quoi qu'il arrive.

La réduction des inégalités a constitué un des enjeux forts des discussions du « conclave ». L'amélioration des pensions des femmes est ainsi mentionnée explicitement dans le communiqué de presse final commun des trois syndicats ayant participé aux négociations (CFDT, CFE-GCG et CFTC), dans les réactions critiques des autres syndicats (notamment de la CGT), et dans les discours du gouvernement.

Le « conclave » a fait ressortir une proposition relativement nouvelle pour l'égalité femmeshommes à la retraite : calculer les pensions de retraite sur 23 ou 24 meilleures années (au lieu de 25) pour les femmes ayant eu des enfants. La mécanique est intéressante, en particulier pour les femmes qui n'ont pas eu d'interruption de carrière mais qui ont connu plusieurs années à temps partiel, pour qui les trimestres supplémentaires sont peu intéressants.

Les partenaires sociaux ont également proposé d'avancer l'âge de départ à taux plein, qui pourrait passer de 67 à 66,5 ans. C'est un signe positif, qui traduit une prise de conscience sur le poids très fort de cette borne à 67 ans sur les femmes, mais qui reste modeste. L'impact concret de ces mesures n'a toutefois pas été évalué. En l'absence d'étude d'impact détaillée, on peut penser que ces mesures sont trop modestes pour avoir un effet compensateur suffisant.

En bref : si on peut saluer que les retraites des femmes se soient durablement installées dans les négociations, l'absence d'avancées et de consensus, et parfois l'instrumentalisation de la cause des femmes à des fins de communication politique, sont à regretter.

UN CHAMP DE BATAILLE FÉMINISTE DÉSORMAIS CLAIREMENT AFFIRMÉ

La prise en compte du genre comme variable structurante dans les politiques publiques de retraite est intervenue tardivement, tant dans les rapports officiels que dans la réflexion sur l'impact des réformes pour les femmes et les hommes²⁷. Selon la sociologue Marion Arnaud²⁸, il a fallu attendre 2008 pour que le Conseil d'orientation des retraites (COR) aborde, pour la première fois, la situation spécifique des femmes « à partir du prisme des droits sociaux et familiaux dont elles étaient présentées comme les principales bénéficiaires. [...] Au-delà de ce sujet il a ainsi fallu attendre plus de dix ans, en décembre 2019, pour que soit tenu un colloque annuel du COR spécifiquement dédié à la question des femmes et de la retraite et pour que soit attestée par une autorité administrative la situation structurelle d'inégalités d'accès à des droits contributifs pour la pension dans l'architecture institutionnelle actuelle du système de retraite.»

Parallèlement, les réformes adoptées depuis 2010 inscrivent dans la loi le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, marquant ainsi un véritable tournant dans la prise en compte des inégalités de genre dans les discours sur le système de retraite. Elles s'accompagnent également de l'émergence d'un discours critique vis-à-vis des arguments politiques jugés « mensongers »^{29 & 30}, instrumentalisant l'égalité femmes-hommes à des fins de communication politique.

La question féministe des retraites a également progressivement émergé dans le débat médiatique à partir de 2019 et s'est affirmée en 2023 avec des titres de presse comme «La réforme des retraites pénalisera encore plus les femmes» (Le Monde, 2019) ou «Présenter la réforme des retraites comme juste pour les femmes relève du boniment» (Le Monde, 2023), témoignant d'une prise de conscience croissante³¹. Malgré cette évolution, les politiques publiques n'ont que partiellement intégré l'importance des conséquences des dernières réformes sur les femmes.

- 27 | Sécurité sociale (2023). La retraite des femmes et des hommes : une réduction des écarts à poursuivre https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230524-Ralfss-2023-9-retraite-femmes-et-hommes.pdf
- 28 | Marion Arnaud (2024), [Se] Protéger face aux incertitudes de l'avenir : une sociologie des retraité. es modestes. Thèse de sociologie. https://theses.fr/2024EHES0026
- 29 | « Retraite des femmes : le mensonge comme seul argument », Le Monde, 17 septembre 2010 tribune de Martine Billard, Danièle Bousquet, Marie-Georges Buffet, Christiane Marty et Anny Poursinof, citée par par Christiane Marty, « L'enjeu féministe des retraites », La Dispute, 2023.
- 30 | "Cet élément de langage trompeur du gouvernement", Libération, février 2023 https://www.liberation.fr/checknews/a-lissue-de-la-reforme-les-femmes-partiront-a-la-retraite-avant-les-hommes-cet-element-de-langage-trompeur-du-gouvernement-20230203_DRIGULACWRBCNOJ4BOPRIPZBHY/
- 31 Voir : « La réforme des retraites pénalisera encore plus les femmes », Le Monde, 28 novembre 2019.
- « Les féministes s'affichent ensemble pour dire non à une réforme des retraites sexiste », Le Monde, 17 décembre 2019.
- « La réforme des retraites risque d'aggraver les inégalités femmes-hommes », Libération, 2019
- « Réforme des retraites : pour les femmes, des mesures à double tranchant », Le Monde, 24 janvier 2023
- « Présenter la réforme des retraites comme juste pour les femmes relève du boniment », Le Monde, 6 janvier 2023.
- « Les femmes vont continuer à payer le prix fort », Le Monde, 10 juin 2023
- « Réforme des retraites pour les fémmes : le vrai du faux des arguments du gouvernement », Le Journal du Dimanche (JDD), 24 août 2023

LES ROSIES : UN MOUVEMENT FÉMINISTE SUR LES RETRAITES. LE TÉMOIGNAGE DE

YOULIE YAMAMOTO, PORTE-PAROLE D'ATTAC ET COFONDATRICE DU COLLECTIF LES ROSIES

Les Rosies : un mouvement né de l'indignation

« Quand Édouard Philippe déclare, en décembre 2019, que les femmes seraient les grandes gagnantes de la réforme des retraites, c'est devenu insupportable. Cela a été vécu comme une provocation. Pour ATTAC, la question des retraites est une lutte que porte l'association depuis sa création. Dès 2003, la commission Genre d'Attac a produit un document intitulé 'Femmes et retraites: nous sommes toutes et tous concernés".

Les Rosies sont nées d'une réaction, de cette goutte d'eau qui fait déborder le vase. On se demandait jusqu'à quand on va maintenir la tête des femmes sous l'eau. En 2019, on était dans une vague féministe forte où les femmes reprenaient la main, le pouvoir, la rue. Ce sujet de société, qu'est la retraite, s'est imposé comme à prendre au sérieux et à regarder enfin avec des lunettes de genre. Analyser la réforme des retraites sous le prisme de genre, c'est devenu un argument excellent pour démontrer les injustices de la réforme. Aujourd'hui, les Rosies [habillées en bleu de travail, fichu rouge sur la tête, chantant et dansant], c'est devenu une façon de se mobiliser pour porter des revendications féministes quelles qu'elles soient. »

Gagner la bataille culturelle en réunissant les générations

« En 2019, notre volonté c'était de réunir les générations, que les plus jeunes se mobilisent pour leur avenir et que les femmes concernées soient présentes. Parmi les femmes futures retraitées, qui étaient dans nos cortèges, il y avait des femmes cassées, sans emploi, et qui ne voyaient pas comment elles allaient tenir deux ans de plus. Les Rosies, cela leur a permis de se rendre visible, de s'imposer et de dire "non on ne laissera pas passer, et on va trouver des personnes avec qui se sentir bien, se sentir considérées et se sentir sujets de société". Quand on n'est plus dans le pouls du travail, on peut avoir un sentiment de déclassement, de solitude, d'inexistence, d'abandon, et là c'était leur existence même qui donnait un sens politique à ce qu'on était en train de faire, sans elles nos paroles étaient vaines.»

Mais rien ne bouge sur le front des inégalités structurelles

«Lors de la réforme de 2019, on avait gagné la bataille culturelle. On avait montré que c'est un enjeu féministe majeur. En 2023, il s'agissait de montrer que les femmes sont perdantes des réformes des retraites, en montrant que les carrières des femmes sont hachées, qu'elles n'occupent pas les mêmes postes et les mêmes métiers que les hommes, les différences salariales, etc. Mais sur l'intégralité des enjeux et des revendications, il n'y a rien qui a bougé aujourd'hui.»

<u>A lire</u>: Manifeste des Rosies. Le féminisme sans lutte des classes, c'est du développement personnel! de Lou Chesné et Youlie Yamamoto, 2024, Les liens qui libèrent.

20

ZOOM: CONNAISSEZ-VOUS LES TANTPATRULLEN ?32

En 2014, un rapport sur les pensions de retraite en Suède révèle qu'environ 225 000 retraité.e.s vivent sous le seuil de pauvreté, dont 150 000 femmes. Face à cette injustice largement ignorée, un groupe de femmes retraitées décide de se mobiliser. Elles se baptisent les Tantpatrullen — que l'on pourrait traduire par la patrouille des tantes ou des vieilles dames. Depuis, elles manifestent régulièrement de-

vant le Parlement à Stockholm. Leur objectif est de dénoncer la précarité des femmes retraitées et d'exiger une réforme du système de retraite en faveur d'une pension plus équitable pour les femmes. Par leur présence visible et tenace, elles veulent sensibiliser les autorités à la réalité d'un système qui pénalise les femmes, notamment celles dont les parcours professionnels ont été interrompus ou fragmentés.

Bien que la Suède soit souvent citée comme un modèle en matière d'emploi des seniors, son système de retraite reste profondément inégalitaire. Selon une étude du *Nordic Council of Ministers*³³, les hommes perçoivent en moyenne une pension supérieure de 28 % à celle des femmes.



32 https://tantpatrullen.se

33 | Jenny Andersson (2023) Gender-equel pensions in the Nordics. Nordic Concil of Ministers http://norden. diva-portal.org/smash/get/ diva2:1730390/FULLTEXT02. pdf



Pensions de retraites :

verdict final après toute une vie d'inégalités

UN SYSTÈME QUI REPRODUIT ET AMPLIFIE LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES ACCUMULÉES TOUT AU LONG DE LA VIE

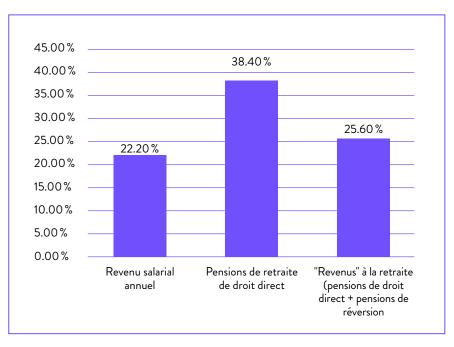
Par sa nature même, le système d'assurance retraite français reproduit les inégalités sociales accumulées au cours de la vie active. Il repose en effet sur un principe contributif : chacun.e cotise proportionnellement à ses revenus, et reçoit une pension de retraite calculée selon son niveau de cotisation (durée de cotisation et montant des contributions).

Le système de retraite ne se contente pas de reproduire les inégalités entre les femmes et les hommes accumulées tout au long de la vie : il les amplifie. Tandis que l'écart de revenu salarial annuel entre les femmes et les hommes s'établit à 22,2% en 2023 selon l'INSEE³⁴, l'écart de pensions de retraite de droit direct (avant mécanismes compensateurs) s'élève à 38,4%³⁵ - ce qui revient à dire que les hommes perçoivent des pensions de retraite en moyenne 62% supérieures à celle des femmes.



https://www.insee.fr/fr/statistiques/8381248

35 DREES, 2024 - page 13 https://www.drees.solidaritessante.gouv.fr/sites/default/ files/2024-10/RR24.pdf

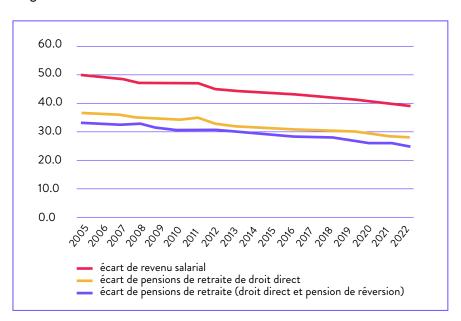


INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

Certes, il y a en partie derrière ce chiffre un un biais statistique³⁶: les écarts de revenus salariaux n'incluent pas les femmes inactives sans revenus, alors que ce facteur pèse sur les pensions de retraites. Ensuite, on compare des générations différentes lorsque l'on utilise ces données agrégées: les femmes qui composent les générations d'actif.ves aujourd'hui n'ont pas les mêmes conditions d'emploi que les générations de femmes nées dans les années 30-40 (retraité.es ayant plus de 80 ans aujourd'hui).

Mais ces précautions ne remettent pas en cause l'effet amplificateur des inégalités.

Si l'écart de pensions de retraite diminue légèrement plus vite que les écarts de revenus cumulés au cours de la vie³⁷, la progression reste lente. Ainsi, les inégalités de pensions de retraite constatées en 2022 (38,1%) s'établissent à un niveau plus élevé que les inégalités de revenus d'il y a vingt ans (32,5%).



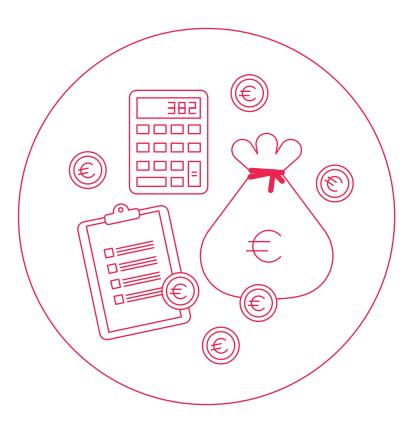


- 36 | Entretien avec Julie Tréguier, 27 mai 2025
- 37 | « Le système de retraite corrige-t-il les inégalités de carrière ? », Institut des Politiques Publiques. https://inegalites-femmes-hommes.ipp. eu/episode-3
- 38 https://www.insee.fr/fr/ outil-interactif/5367857/ details/30_RPC/32_ PSR/32D_Figure4#; INSEE, mars 2025. https://www.insee.fr/fr/ statistiques/8381248



Comment expliquer cet effet amplificateur des inégalités ? La manière dont sont calculés les droits à la retraite est favorable aux travailleur. euse.s effectuant des carrières longues et ininterrompues. Cela pénalise en moyenne davantage les femmes que les hommes :

- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir interrompu leurs carrières, notamment pour s'occuper des enfants. Or, les carrières hachées sont doublement pénalisées par une moindre contribution (donc un moindre montant de pension) et un système de décote qui oblige à attendre 67 ans pour pouvoir prendre sa retraite à taux plein. Par exemple, si à 64 ans une femme n'a validé que 70 % des trimestres nécessaires, elle ne touchera pas 70 % de sa pension du fait des pénalités de décote : elle devra attendre 67 ans pour que ces pénalités soient annulées.
- Les femmes sont plus nombreuses à avoir travaillé à temps partiel au moins une partie de leur carrière. Or, le temps partiel entraîne des cotisations retraite partielles elles aussi, puisque les cotisations sont proportionnelles aux revenus. En pratique, une période de dix années travaillées à mi-temps diminue le «taux de remplacement »³⁹ d'environ 12 % pour les fonctionnaires, et de 4 % à 13 % pour les salarié.e.s du privé (selon leurs profils et le moment du temps partiel : début, milieu ou fin de carrière)⁴⁰.
- Le calcul sur les vingt-cinq meilleures années dans le secteur privé (les six derniers mois dans le secteur public) favorise les carrières complètes, à taux plein et ascendantes. Pour les carrières courtes, c'est une double peine qui s'ajoute à la décote : les mauvaises années sont quasiment toutes prises en compte. Le passage de dix à vingt-cinq années, en 1993, a ainsi freiné la réduction des écarts de pension entre les femmes et les hommes⁴¹.



- 39 Le taux de remplacement est le ratio entre le dernier salaire et la première pension de retraite.
- 40 Aubert, P., Plouhinec, C. et Prouet, E. (2015). Les effets du temps partiel sur le taux de remplacement dans les secteurs privé et public. Retraite et société, 71(2), 113-126. https://doi.org/10.3917/ rs.071.0113.
- 41 | Etude de Carole Bonnet, Sophie Buffeteau et Pascal Godefroy, citée par Christiane Marty, « L'enjeu féministe des retraites ». La Dispute, collection Le Genre du Monde, 2023, page 55.

"COÛT D'ÊTRE MÈRE" ET "COÛT D'ÊTRE RETRAITÉE" : DEUX RÉALITÉS EN MIROIR

Temps partiel, carrières interrompues, creux de carrière : sans être la seule cause, c'est souvent la maternité qui déclenche ces phénomènes.

Comme exposé dans la note "Le coût d'être mère" ⁴², la parentalité française reste ancrée dans un modèle inégalitaire, où les femmes prennent une part plus importante dans l'éducation des enfants, tandis que pour les pères le modèle dominant reste celui de la paternité discrète au travail et de la paternité auxiliaire à la maison⁴³. Cinq ans après une naissance, les mères salariées du secteur privé ont des revenus salariaux inférieurs d'environ 25% par rapport à ce qui se serait produit sans enfant, alors que les pères sont peu ou pas affectés⁴⁴. Les femmes précaires sont les plus impactées, avec une perte de revenus de l'ordre de 40 % ⁴⁵.

Forcément, dans un système basé sur les cotisations, cette baisse de revenus et ces pertes d'opportunités professionnelles pèsent en bout de chaîne sur la retraite des femmes. En compensant en partie cette pénalité maternelle grâce aux « droits familiaux » (voir ci-contre), l'assurance retraite reconnaît le poids des inégalités liées à la maternité. Cela devrait inviter les politiques publiques à conduire des réformes durablement favorables à cette pénalité maternelle pendant la vie active, pour réduire à terme les inégalités à la retraite : réforme des congés parentaux favorable au partage des tâches parentales (notamment le congé paternité), service public de la petite enfance suffisamment dimensionné, encouragement du temps partiel des pères, etc.

DES MÉCANISMES COMPENSATEURS EFFICACES, MAIS SOUS-TENDUS PAR DES NORMES SOCIALES INÉGALITAIRES

Face à ces inégalités « brutes » de pensions de retraites, le système de retraite inclut également des mécanismes compensateurs assez puissants, qui viennent corriger en partie ces inégalités. Ces mécanismes (droits familiaux et pensions de réversion) représentent environ 20 % des dépenses totales de retraite. Problème : ces mécanismes sont tous ancrés dans une vision patriarcale des rôles sociaux (assignation à la maternité, prime à celles qui font le plus d'enfants, dépendance économique des femmes au sein du couple hétérosexuel, pénalité en cas de divorce, etc.), donc ambivalents. Cette tension féministe ne pourra être résolue qu'en s'attaquant aux causes premières des inégalités tout au long de la vie.



- 42 Lucile Peytavin et Lucile Quillet, « Le coût d'être mère », Note #3 de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes, Fondation des Femmes, juin 2023. Disponible sur : https:// fondationdesfemmes.org/ fdf-content/uploads/2023/06/ FDF-note-3-web.pdf
- 43 Elsa Foucraut et Violaine
 Dutrop, «Comment et pourquoi
 réformer les congés parentaux»,
 Fondation Jean Jaurès, 2024
 https://www.jean-jaures.org/
 publication/comment-etpourquoi-reformer-les-congesparentaux/
- 44 INSEE, 2022 https://www.insee.fr/fr/ statistiques/6047789? sommaire=6047805
- 45 | INSEE https://www.insee. fr/fr/statistiques/4226475 #titre-bloc-8

COMPENSER LE COÛT D'ÊTRE MÈRE : LES DROITS FAMILIAUX

Pour compenser le «coût d'être mère», le système d'assurance retraite inclut des «droits familiaux», qui sont tout aussi indispensables pour les niveaux de pension des femmes qu'insatisfaisants du point de vue de la perpétuation des rôles sociaux assignés aux femmes.

Régulièrement, à l'occasion des réformes successives des retraites, il est question de réformer ces droits qui représentent 8 % des retraites versées: prudence! En effet, ces droits familiaux augmentent le niveau de pension des femmes: 89 % des femmes bénéficient d'au moins un de ces dispositifs 46, et plus d'un quart des femmes retraitées bénéficient du cumul de ces trois droits familiaux à la fois (Assurance Vieillesse des Parents au Foyer - AVPF; trimestres supplémentaires; bonification pour les parents de plus de trois ans), et ce quelle que soit l'année de départ en retraite 47.

Rogner ces droits, ou les étendre aux deux parents plutôt que de les réserver aux femmes, reviendrait à ne pas compenser l'impact de la parentalité sur les carrières, qui pèse bien plus fortement sur les femmes que sur les hommes⁴⁸.

Mais il n'en demeure pas moins qu'octroyer des droits spécifiques aux femmes qui ont eu des enfants contribue à renforcer l'essentialisation maternelle des femmes, alors que de nombreuses femmes ne souhaitent pas avoir d'enfants et que les hommes devraient prendre davantage part à la parentalité. Par ailleurs, ces droits restent conçus pour compenser le modèle des femmes qui s'arrêtent pour garder leurs enfants, mais ne compensent pas ou peu les pensions des nombreuses femmes qui n'ont qu'un ou deux enfants (pas de bonification) et n'interrompent pas leur carrière après une naissance (donc n'ayant pas besoin de majoration de durée d'assurance), mais dont les revenus baissent du fait du temps partiel, du plafond de verre ou d'un ralentissement de leurs opportunités professionnelles. Pour ces femmes, d'autres mesures de compensation seraient à imaginer, comme par exemple un calcul de leurs pensions sur un nombre d'années inférieur à vingt-cinq, pour limiter le poids des années de ralentissement professionnel dans le calcul global de la pension.

De même, la bonification de pension est souvent présentée comme une mesure favorable à l'égalité femmes-hommes, alors qu'il s'agit d'abord d'une mesure nataliste favorable aux familles nombreuses : les femmes ayant eu moins de trois enfants ne bénéficient d'aucune bonification, alors que la maternité a souvent un impact négatif sur les salaires et les carrières dès le premier enfant.

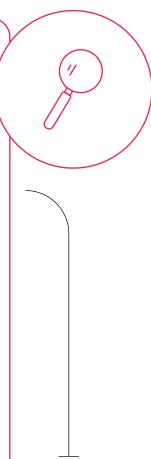
Ainsi, les familles nombreuses captent 80 % des droits familiaux (avec un effet redistributif très incertain), et 25 % bénéficient aux pères de trois enfants et plus⁴⁹. En somme, les objectifs des droits familiaux mériteraient d'être clarifiés et recentrés sur la compensation des inégalités entre les femmes et les hommes, plutôt que sur des considérations natalistes.

- 46 https://www.statistiquesrecherche.lassuranceretraite.fr/ cadrage-n-48-avril-2023/
- 47 | Document de travail du Conseil d'Orientation des Retraites https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2023-10/Doc_12_Hommes_AVPF.pdf
- 48 Voir note «Le Coût d'être Mère », de Lucile Quillet et Lucile Peytavin – Observatoire de l'Emancipation Economique des Femmes de la Fondation des Femmes
- 49 | Patrick Aubert et Carole Bonnet, "Supprimer les écarts de retraite entre les femmes et les hommes, un objectif qui passe par une évolution des droits familaux", 7 mars 2024, Institut des Politiques Publiques. https://blog.ipp.eu/2024/03/07/supprimer-les-ecarts-deretraite-entre-les-femmes-et-les-hommes-un-objectif-quipasse-aussi-par-une-evolution-des-droits-familiaux/

En réalité, les droits familiaux nous invitent à penser simultanément les inégalités femmes-hommes à la retraite et sur le marché du travail. Comme l'écrit Christiane Marty: « L'objectif de ces majorations devrait être de compenser les inégalités induites par la prise en charge des enfants assumée par les mères... Jusqu'à ce que cette dissymétrie se réduise au fur et à mesure que progressera l'égalité femmes-hommes dans la vie professionnelle et personnelle.».

ZOOM : LES TROIS DROITS FAMILIAUX OCTROYÉS AU TITRE DE LA MATERNITÉ :

- L'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF): créée en 1972, originellement sous le nom d'assurance vieillesse des mères de famille, ce dispositif compense notamment les périodes de congé parental. En 2020, 57% de l'ensemble des nouvelles retraitées étaient bénéficiaires de l'AVPF, contre 9% des hommes retraités⁵⁰. L'AVPF est ouverte, sous conditions de ressources, aux parents isolés, aux parents sans activité professionnelle ou aux parents travaillant à temps partiel, dès lors qu'ils ou elles ont un jeune enfant à charge et perçoivent certaines allocations familiales (allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant Paje complément familial ou prestation partagée d'éducation de l'enfant PreParE).
- Des trimestres supplémentaires accordés au titre de la maternité ou de l'adoption (« majoration de durée d'assurance »), selon des modalités qui varient d'un régime de retraite à l'autre (tous les parents ne sont donc pas traités à la même enseigne). Au régime général, quatre trimestres sont accordés en contrepartie de la maternité ou de l'adoption et quatre trimestres en contrepartie de l'éducation d'un enfant (ces trimestres peuvent en théorie être partagés entre les parents, selon les choix du couple ; dans les faits, la plupart des couples ignorent cette possibilité et les trimestres sont attribués par défaut aux mères biologiques).
- Une bonification de pension de 10 % pour tous les parents ayant eu au moins trois enfants : cette mesure nataliste bénéficie davantage aux pères de familles nombreuses qu'aux femmes ayant eu un ou deux enfants, alors que les statistiques montrent que les premiers sont peu ou pas impactés dans leurs carrières par la naissance des enfants tandis, que la majorité des mères le sont dès le premier enfant.



50 CNAV, 2024 https:// www.statistiques-recherche. lassuranceretraite.fr/app/ uploads/2024/04/AVPFhommes-2020.pdf

LE « PATRIARCAT D'OUTRE-TOMBE »⁵¹ : LES PENSIONS DE RÉVERSION

Lorsqu'une personne retraitée devient veuve, elle peut parfois toucher une « pension de réversion » : le conjoint ou la conjointe survivant e perçoit une partie de la retraite du ou de la conjoint décédé.e. Ce « droit dérivé » à la retraite protège les retraité.e.s, notamment les femmes, contre un risque de perte de niveau de vie après le décès d'un e conjoint e. Historiquement, en 1945, la pension de réversion visait à protéger les conjointes à la charge du travailleur chef de famille lorsque celui-ci décédait.

Du fait des écarts d'espérance de vie entre les femmes et les hommes (6 ans au total ; un an et demi pour l'espérance de vie sans incapacité⁵²), les femmes sont plus souvent veuves que les hommes, et sont donc très majoritaires parmi les bénéficiaires de la pension de réversion : 88 % des bénéficiaires sont des veuves⁵³. **De fait, les pensions de réversion contribuent largement à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite** : si l'écart entre les pensions de retraite de droit direct est d'environ 40 %, il n'est plus que de 26 % si l'on tient compte des pensions de réversion.

Comme cela avait été exposé dans la note #2 sur la dépendance économique des femmes⁵⁴, les pensions de réversion révèlent des injustices notables pour les femmes, qui en sont majoritairement bénéficiaires. Alors que les pensions de réversion du secteur privé sont soumises à un plafond de ressources et peuvent être réduites en cas de nouvelle union, celles de la fonction publique et des retraites complémentaires sont purement et simplement supprimées si la bénéficiaire se remet en couple. Cette «condition d'isolement» est considérée comme une forme de chantage économique sexiste et patriarcal, entravant la liberté et l'autonomie financière des femmes.

Par ailleurs, le PACS n'ouvre pas de droits à la réversion (sans parler du concubinage). En dehors du mariage, point de salut pour les femmes ?

À l'instar des droits familiaux, les pensions de réversion sont profondément ambivalentes. Elles sont porteuses d'une injonction sociale très forte au mariage, mais viennent aussi symboliser à la fois la dépendance économique des femmes à leurs conjoints au sein des couples hétérosexuels, et l'importance du travail domestique effectué dans l'ombre et non rémunéré pour le foyer⁵⁵.

Là encore, les réformes doivent être faites avec prudence. La suppression de la pension de réversion, ou sa déconjugalisation complète, est parfois évoquée comme piste de réforme. Le risque, dans un contexte de réformes tournées vers la recherche d'économie budgétaire, est d'affaiblir le système de réversion sans augmenter les droits propres des femmes.

La solution ne peut donc se trouver que dans une transition vers une société égalitaire, réduisant les inégalités entre les femmes et les hommes tout au long de la vie : métiers féminisés revalorisés, congés parentaux plus égalitaires et paternité plus engagée des pères, amélioration de la politique de petite enfance, etc.

- 51 Expression que l'on emprunte à Paul Hobeika (2022). Le patriarcat d'outretombe. Veuvage, réversion et recomposition des rapports sociaux à l'âge de la retraite. Nouvelles Questions Féministes, . 41(1), 48-65. https://doi.org/10.3917/nqf.411.0048.
- 52 DREES, 2021 https:// drees.solidarites-sante.gouv.fr/ sites/default/files/2021-10/ ER1213.pdf
- 53 DREES, 2024 page 35 https://www.drees.solidaritessante.gouv.fr/sites/default/ files/2024-10/RR24.pdf
- 54 Lucile Quillet et Lucile Peytavin, « La dépendance économique des femmes, une affaire d'État? », Observatoire de l'émancipation économique des femmes, Fondation des Femmes, février 2023.
- 55 | Paul Hobeika, op. cit.

AIDANCE, DIVORCE, MONOPARENTALITÉ... LE SYSTÈME OUBLIE « LE COÛT D'ÊTRE UNE FEMME »

On l'a vu, le système de retraites s'inscrit fondamentalement dans une vision de la famille issue de la société de 1945. Certaines évolutions de la société n'ont pas encore été pleinement intégrées dans le système et constituent de véritables « bombes à retardement » pour la condition des femmes retraitées dans les années à venir.

Le divorce et la monoparentalité, en particulier, ne sont pas suffisamment pris en compte par le système de retraite. Si le « risque veuvage » est couvert par les pensions de réversion, le « risque divorce » ne l'est pas⁵⁶. Pourtant, 25 % des familles sont aujourd'hui monoparentales et le divorce appauvrit les femmes⁵⁷.

Extrait des propositions de la Collective des Mères Isolées, pour une retraite plus juste pour les femmes isolées58 :

- Une majoration dans le calcul des trimestres pour les femmes ayant été mères isolées à un moment de leur vie.
- Une majoration du montant des pensions pour les femmes ayant été mères isolées à un moment de leur vie. Cette prise en compte de la monoparentalité ainsi qu'un bonus avaient d'ailleurs été envisagés lors du précédent projet de réforme en 2019 et jamais mis en œuvre.
- Une meilleure prise en compte des meilleures années pour déterminer les droits à la retraite des mères isolées.
- L'alignement vers le haut de l'octroi de trimestres supplémentaires par enfant en sus de la majoration susmentionnée (entre 2 et 4 trimestres dans le secteur public contre 8 dans le privé). Pour mémoire, le secteur public emploie majoritairement des femmes et une proportion plus importante de familles monoparentales par rapport au privé (en 2010, 9,3% contre 6,7%).

- 56 | Patrick Aubert, Carole Bonnet et Julie Tréguier -« Réformer les pensions de réversion : commençons par clarifier leurs finalités » , blog de l'Institut des Politiques Publiques, 2024. https://blog. ipp.eu/2024/01/30/567/
- 57 Lucile Peytavin et Hélène Gherbi, «Le Coût du Divorce: Ou comment le couple appauvrit les femmes », Note #4 de l'Observatoire de l'Émancipation Économique des Femmes, Fondation des Femmes
- 58 "Réforme des retraites: pour les mères isolées, chronique d'une précarité annoncée"; tribune de la Collective des Mères Isolées, Février 2023 https://blogs.mediapart.fr/collective-des-meres-isolees/blog/150223/reforme-des-retraites-pour-les-meres-isolees-chronique-d-une-precarite-annoncee
- 59 | "Le coût de l'aidance", note de la Fondation des Femmes

Autre réalité impactant négativement les revenus et donc les retraites des femmes, l'aidance⁵⁹ devrait faire l'objet d'une compensation croissante, mais est encore balbutiante : une assurance vieillesse des aidants (AVA) a été créée par la réforme de 2023. Elle est ouverte aux personnes percevant l'allocation journalière du proche aidant.e.s (Ajpa) ; mais ce dispositif en est à ses débuts et devra être consolidé dans les années à venir.

LES FEMMES PARTENT EN RETRAITE PLUS TARD QUE LES HOMMES

Autre source d'inégalités entre les genres à la retraite : les femmes partent en moyenne 8 mois plus tard que les hommes : 63 ans pour les premières contre 62 ans et 4 mois pour les seconds⁶⁰. Cet écart, qui tend toutefois à se réduire dans le temps, reste significatif.

Pour garantir l'équilibre du système de retraite, les pouvoirs publics agissent principalement sur deux leviers : le report de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation. Toutefois, ces réformes ont des effets différenciés selon les profils, et peuvent fragiliser davantage les femmes en fin de carrière, comme l'a démontré l'économiste Mickaël Zemmour dans une étude récente⁶¹. Il y montre notamment que le recul de l'âge minimal de la retraite à 62 ans a eu des répercussions négatives sur l'emploi des femmes et des ouvriers⁶². Ces personnes se retrouvent plus souvent dans des situations de chômage, d'invalidité ou d'inactivité avant de pouvoir liquider leurs droits. Comme l'a montré la note « Le Coût de la Séniorité », ces périodes de « ni en emploi, ni à la retraite » (NER) accentuent la précarité en fin de carrière, s'accompagnant de trimestres non cotisés qui, à leur tour, affaiblissent le montant des pensions.

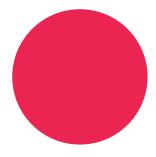
De manière générale, le recul de l'âge légal, conjugué à l'allongement de la durée de cotisation, impacte particulièrement les personnes ayant des carrières plus courtes ou fragmentées – une situation qui concerne de nombreuses femmes. Si celles-ci partent plus tardivement à la retraite, c'est souvent parce qu'elles doivent prolonger leur activité afin de valider le nombre de trimestres requis. Certaines doivent attendre l'âge d'annulation de la décote, fixé à 67 ans, pour bénéficier de leur pension à taux plein ou accéder au minimum contributif.

D'autres doivent recourir au cumul emploi-retraite. Derrière ce dispositif se cachent des situations contrastées : les cadres d'entreprise souhaitant conserver une activité professionnelle choisie n'ont pas grand-chose en commun avec les travailleur.se.s pauvres qui cherchent à compenser des pensions de retraite trop faibles. Or, un tiers des cumulant.e.s sont des femmes ayant eu des périodes sans emploi⁶³. Plus d'une retraitée sur deux en situation de cumul est employée ou ouvrière (51%) contre 28,4% des hommes, suggérant une situation plus souvent subie que choisie⁶⁴.

La longévité des femmes compense-t-elle les inégalités de pension? C'est un argument que l'on entend parfois : les femmes touchent des pensions moins importantes, mais plus longtemps. C'est en partie vrai, mais sans jamais annuler complètement les inégalités : l'écart de pension cumulé sur l'ensemble du temps de retraite reste de plus de 5% en faveur des hommes, pour la génération née en 1946⁶⁵. Au final, si l'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est d'environ six ans, les femmes ne passent en moyenne que quatre ans de plus à la retraite que les hommes, du fait d'un âge plus tardif de départ en retraite⁶⁶.



- 60 DREES (2024) Les retraités et les retraites. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/RR24.pdf
- 61 | Michaël Zemmour (2024) Les effets du report de l'âge minimal de la retraite à 62 ans : une approche par catégories socio-professionnelles, Sciences Po LIEPP Working Paper n°161. https://sciencespo.hal. science/hal-04534855v1/file/ WP-161-Zemmour.pdf
- 62 | Il n'existe pas encore d'étude sur les effets du report de l'âge légal à 64 ans.
- 63 Dardier, A. (2021).
 Combining Work and
 a Pension Individual
 Determining Factors and
 Combiners' Profiles. Economie
 et Statistique / Economics
 and Statistics 524-525,
 119-135. doi: 10.24187/
 ecostat.2021.524d.2047
- 64 DREES, 2021 https:// drees.solidarites-sante.gouv.fr/ sites/default/files/2021-05/ Fiche%2022%20-%20Le%20 cumul%20emploi-retraite.pdf
- 65 https://inegalites-femmes-hommes.ipp.eu/episode-3
- 66 https://inegalites-femmes-hommes.ipp.eu/episode-3



PARTIE 2



LES FEMMES, RETRAITÉES PAUVRES?



A LA RETRAITE, LE RISQUE PAUVRETÉ PÈSE D'ABORD SUR LES FEMMES

Fin 2022, selon la DREES, la pension mensuelle moyenne de droit direct des retraité.e.s résidant en France s'élève à 1626 euros brut, soit 1512 euros net des prélèvements sociaux. Or, derrière cette moyenne, il existe de nombreuses disparités, notamment selon le genre.

Des chercheurs de l'INED⁶⁷ ont également démontré que les écarts de pension entre les femmes et les hommes étaient différenciés en fonction du secteur d'activité (privé ou public). En effet, ces écarts sont plus importants dans le secteur privé. Pour ces chercheurs, cette disparité s'explique « par le fait que les femmes retraitées du secteur public ont eu des carrières moins fragmentées que celles du secteur privé et que le calcul du salaire de référence pénalise moins fortement les interruptions de carrière dans le public. »

Des écarts de pension tenaces

Le taux de pauvreté a fortement diminué chez les personnes âgées au cours des dernières décennies. Les sociologues Nathalie Augris et Caroline Bac⁶⁸ rappellent qu'il est passé de 35% en 1970 à 10% en 2006. Selon les données de l'Insee, le taux de pauvreté des 65 ans et plus reste aujourd'hui inférieur à celui de l'ensemble de la population : en 2021, il s'établit à 10,6%, contre 14,5% pour l'ensemble des Français. Dans le détail, il est de 10,2% pour les 65-69 ans, puis entre 70 et 79 ans, compris entre 9,0 et 9,8%. Ce taux de pauvreté augmente à partir de 80 ans (12,8%).

Tous les pays de l'OCDE présentent un écart de pension entre les femmes et les hommes⁶⁹. Cet écart de pension entre les femmes et les hommes va de 3 % pour l'Estonie à 47 % pour le Japon. En moyenne, les femmes âgées de plus de 65 ans perçoivent 26 % de revenus en moins que les hommes de la part du système de retraite dans l'OCDE.

L'écart de pension entre les femmes et les hommes dans les pays de l'OCDE s'explique de la même manière qu'en France : des écarts de salaire, un recours plus fréquent au travail à temps partiel par les femmes, des carrières plus courtes et plus fragmentées pour les femmes, notamment en raison des interruptions de carrière liées à la maternité et aux responsabilités familiales.

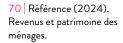
- 67 https://www.ined.fr/en/ everything_about_population/ demographic-facts-sheets/ focus-on/gender-pension-gapsstructural-inequalities/
- 68 Nathalie Augris et Catherine Bac (2008). Évolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse. Retraite et société, 56(4), 13-40. https://doi. org/10.3917/rs.056.0013.
- 69 OECD (2021), Towards Improved Retirement Savings Outcomes for Women, OECD Publishing, Paris, https://doi. org/10.1787/f7b48808-en.

Cependant, cette amélioration globale ne doit pas masquer une réalité persistante : la pauvreté chez les personnes âgées reste fortement genrée. Elle touche d'abord les femmes. En 2021, parmi les 65-74 ans, le taux de pauvreté est assez proche entre les femmes (10,5%) et les hommes (9,5%). L'écart se creuse davantage après 75 ans : 13% des femmes sont concernées, contre seulement 8,9% des hommes⁷⁰.

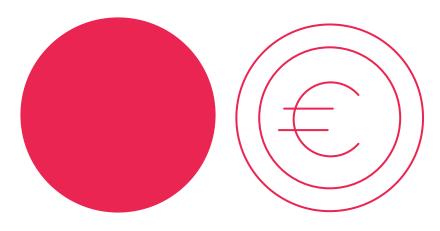
Cette inégalité se retrouve aussi parmi les retraité.e.s dits « modestes ». Quel que soit l'angle d'analyse retenu, les femmes y sont surreprésentées. Le rapport parlementaire de Marie-Pierre Rixain et Nicolas Turquois⁷¹, consacré aux retraites modestes — c'est-à-dire les personnes percevant une pension inférieure ou égale à 1000 euros par mois — indique qu'en 2021, un tiers des retraité.e.s (soit environ 5,7 millions de personnes, représentant 37% de la population retraitée) étaient concerné.e.s. Parmi eux, près de 75% sont des femmes.

GARANTIR UN MINIMUM DE RESSOURCES

Dès 1941, un dispositif de pension minimum a été créé pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées, évoluant vers l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) en 2007. Malgré son importance, le nombre de bénéficiaires a progressivement diminué à partir des années 1970⁷². Aujourd'hui, les principales bénéficiaires sont des femmes seules,(51% des allocataires du minimum vieillesse sont des femmes seules)⁷³, souvent veuves ou divorcées, dont les parcours professionnels ont été marqués par des inégalités de genre. Toutefois, le montant de l'ASPA, restant inférieur au seuil de pauvreté⁷⁴, ne permet pas toujours de sortir de la précarité. Fin 2023, les allocataires reçoivent en moyenne 440 euros mensuels pour l'ASV et 500 euros pour l'ASPA (l'ASV étant l'ancienne prestation, encore servie à 116 300 bénéficiaires, et l'ASPA la nouvelle, rentrée en vigueur en 2007). 9 % ne perçoivent aucune pension de retraite et relèvent du service de l'ASPA.



- 71 Nicolas Turquoise et Lionel Causse (2021). Les petites retraites. https://travail-emploi. gouv.fr/retraite-remise-durapport-turquois-causse-surles-petites-pensions-de-retraite
- 72 | Hélène Chaput, Katia Julienne et Michèle Lelièvre (2007). L'aide à la vieillesse pauvre : la construction du minimum vieillesse. Revue française des affaires sociales, 57-83. https://doi. org/10.3917/rfas.071.0057. Hélène Chaput, Katia Julienne et Michèle Lelièvre (2007). L'aide à la vieillesse pauvre : la construction du minimum vieillesse. Revue française des affaires sociales, 57-83. https://doi.org/10.3917/ rfas.071.0057.
- 73 DREES (2024) Les retraités et les retraites. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/RR24.pdf
- 74 | Fixé à environ 1216€ mensuels pour une personne seule en 2023



• Qu'est-ce que c'est?

L'ASPA est une aide sociale, non contributive (on ne cotise pas pour y avoir droit), destinée aux retraité.e.s avec de faibles ressources, qu'elles aient travaillé ou non.

• Pour qui?

- Personnes âgées de 65 ans ou plus.
- · Résidant en France de façon stable et régulière.
- Ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés en 2025, à savoir 1034,28 € brut par mois pour une personne seule et 1605,73 € brut par mois pour un couple.
- Pouvant être affiliées (les personnes âgées) à n'importe que type de régime de retraite, général ou autre.
- Personnes de nationalité française ou ressortissants de l'Espace économique européen, ou bien de nationalité étrangère à condition de détenir un titre de séjour régulier, permettant de travailler depuis au moins 10 ans.
- Le minimum vieillesse n'est pas accordé automatiquement. La demande doit se faire auprès de l'organisme qui verse ou versera la retraite.

• Quel est le montant?

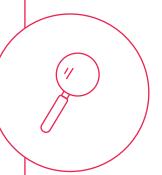
En 2025, il ne peut être supérieur à 12 411,44 \in par an pour une personne seule, soit $1034,28 \in$ brut par mois et de 19 268,80 \in par an pour les couples, soit $1605,73 \in$ brut par mois.

● Les limites de l'ASPA

Lorsque le décès intervient en 2025, une retenue sur succession est effectuée au titre de l'ASPA, uniquement si l'actif net de la succession (c'est-à-dire le montant du patrimoine moins les dettes) est au moins égal à 107 616 €. Si l'actif net de la succession est inférieur à ces montants, aucun recouvrement sur succession n'est effectué.

ZOOM : SUR MINIMUM CONTRIBUTIF (MICO) ET MINIMUM GARANTI (MIGA)

Ces deux dispositifs assurent un socle minimal de revenu aux retraités les plus modestes, tout en tenant compte de leur parcours professionnel. Le minimum contributif est un montant minimum de pension garanti par l'État pour les assuré.e.s du régime général qui ont cotisé toute leur carrière mais ont perçu de faibles salaires. En 2025, ce montant s'élève à 893,66 € brut par mois pour une carrière complète, ou à 747,69 € brut par mois si l'assuré justifie d'au moins 120 trimestres cotisés au régime général. Le minimum garanti (MIGA) permet d'assurer une pension minimum aux ancien.nes fonctionnaires, qui ont accompli au moins quinze ans dans la fonction publique et qui ont liquidé leur retraite à taux plein.



Des inégalités qui obligent

les femmes retraitées

à certains renonce<u>ments</u>

Ces inégalités économiques engendrent un certain nombre de difficultés pour une partie des femmes vieillissantes, notamment la capacité à faire face à des dépenses spécifiques, comme celles liées à la santé ou à l'énergie dans le logement. Plus de 10 % des femmes âgées ne peuvent pas faire face à leurs dépenses de santé dans certains pays de l'Union Européenne (en Grèce, Roumanie, Lettonie), selon un rapport de la Commission Européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union Européenne publié en 2019⁷⁵. Si la France n'est pas aussi concernée par ce phénomène, la pauvreté reste un facteur de risque de renoncement aux soins, pourtant indispensables pour prévenir l'aggravation de maladies ou permettre leur dépistage à un stade précoce, sans parler de la désertification médicale qui se propage de plus en plus dans toute la France⁷⁶.

Selon l'indicateur de privation matérielle et sociale de l'INSEE77, en 2023, 11,7% des personnes de 60 à 74 ans et 7% des plus de 75 ans vivaient en situation de privation matérielle et sociale. De plus, dans le rapport sur la pauvreté des personnes âgées⁷⁸, l'association Les Petits Frères des Pauvres s'inquiète du nombre croissant de retraités en situation de précarité qui doivent régulièrement se priver et restreindre leurs dépenses sur des biens et des besoins fondamentaux, notamment au sein du logement. Ne pas pouvoir chauffer son logement lorsqu'il fait froid, sauter des repas ou se priver de nourriture, ne pas inviter des proches à son domicile, devoir faire des concessions entre se nourrir, se soigner et se chauffer, 69% des personnes âgées en situation de pauvreté connaissent des privations pour des raisons financières.

Or, face à ces constats, une grande partie des dernières décisions politiques invisibilise les retraités et notamment les retraités des milieux populaires. A cela s'ajoute un fort taux de non-recours aux droits par des méconnaissances de prestation (59% des personnes âgées en situation de pauvreté ne connaissent pas MaPrimeAdapt pour l'adaptation du logement au vieillissement), en raison de la complexité perçue des démarches administratives, de la peur de la stigmatisation, voire des traumas vécus en lien avec les administrations au cours de leur vie.

Le même rapport des Petits Frères des Pauvres sur la pauvreté des personnes âgées soulignait également que 25 % des personnes de plus de 60 ans en situation de pauvreté avaient dû arrêter de chauffer alors qu'il faisait froid. Dans ce même ordre d'idées, le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement en France insistait sur le fait que les femmes âgées avaient une plus forte propension à être victimes du mal-logement que les hommes au même âge, notamment au regard de leur niveau de pension. De plus, le mal-logement a des conséquences non négligeables. En effet, mauvais état, étroitesse ou insalubrité des habitations, le mal-logement peut pousser certaines personnes à ne plus recevoir de personnes chez eux et à s'isoler.



- 76 DREES (2021) Renoncement aux soins: la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-07/ER1200.pdf
- 77 | Taux de privation matérielle et sociale selon différentes caractéristiques de 2020 à 2024 https://www.insee.fr/fr/statistiques/5870184#tableau-figure1_radio3
- 78 | Petits Frères des Pauvres (2024) La pauvreté des personnes âgées. Vivre sous le seuil de pauvreté quand on a 60 ans et plus https:// www.petitsfreresdespauvres.fr/ wp-content/uploads/2024/09/ Rapport-PAUVRETE_V23.pdf
- 79 Fondation Abbé Pierre, L'état du mal logement en France, rapport 2023 https:// www.fondationpourlelogement. fr/sites/default/files/2023-01/ REML2023_WEB.pdf

LE TÉMOIGNAGE D'**ELSA PARLANGE**, DIRECTRICE DE L'ACTION SOCIALE DE L'ASSURANCE RETRAITE EN ÎLE-DE-FRANCE (DASIF)

La retraite, un moment de rupture qui requestionne les rôles sociaux

Beaucoup de femmes racontent les ruptures qui sont liées à l'entrée à la retraite. Dans la majorité des cas, elles ont eu une vie familiale remplie, ou en tout cas qui a été mobilisatrice. Elles ont eu une vie professionnelle, et à un moment donné, au moment du passage à la retraite, les enfants s'éloignent et la vie professionnelle s'arrête. Cela pose de fait la question du maintien et de la préservation de l'utilité sociale. Dans le cadre des soirées dites Régénérationnnelles, organisées par l'Assurance retraite Îlede-France, une dame témoignait en disant «Je me suis sentie parfois dans

ma vie de retraitée hyper seule alors que j'étais très entourée». Elle disait : «Si vous regardez mon entourage, moi j'ai du monde, mais je me sens extrêmement seule parce je me suis beaucoup occupée des autres, j'ai aimé faire ça». Elle ajoutait : «C'est quoi la suite quand à cet endroit-là, tu n'es plus utile ou plus primordialement utile? Tu te construis autour de quoi?» Il faut réinventer le modèle. Il y a des âges où pivoter à 60 ans, 70 ans et plus, ce n'est pas simple, et il y a besoin d'actions pour sensibiliser tout au long de la vie.

La prévention : un sujet plutôt féminin

Le public des ateliers collectifs de prévention menés et financés par la Direction de l'Action Sociale Île-de-France est très majoritairement féminin. À ce titre, dans les ateliers du PRIF - Prévention Retraite Ile de France (ateliers collectifs de prévention sur diverses thématiques : nutrition, mémoire, activité physique adaptée, ...), 82% des participants sont des femmes et 18% des hommes. L'âge moyen des inscrits s'élève à 72,7 ans. De même, parmi les bénéficiaires des actions collectives proposées par les centres sociaux financés par l'appel à projet proposé chaque année par l'Assurance retraite Île-de-France, on compte 76% de femmes et 24% d'hommes.

« Qu'est-ce qui fait que les femmes se sentent très fortement concernées par tous ces sujets de prévention? Est-ce que finalement les femmes se représentent plus leur fragilité, ou comme elles sont plus confrontées à cette fragilité au cours de leur vie, elles s'en occupent davantage? Est-ce que la question de la prévention ne fait pas partie du référentiel éducatif des hommes? Communiquons-nous mal, en termes de canaux ou de messages, vers les hommes? Je trouve que c'est une donnée qui est extrêmement intéressante à analyser, d'autant plus que tous les acteurs du secteur font le même constat et que la tendance s'améliore faiblement, quelles que soient les stratégies mises en place. Il y a ici un sujet de représentation socialement très ancré. »

Les rencontres Régénérationnelles : un dispositif pour créer du dialogue entre les générations

Pour sensibiliser et impulser une dynamique préventive, il y a besoin de créer des dispositifs de communication, d'information et d'aller-vers très diversifiés et complémentaires. C'est ce que s'emploie à développer la Direction de l'Action sociale Île-de-France : des évènements en présentiel de type forums «Bien vivre sa retraite», des journées d'information, des webinaires, des actions de mailing, d'emailing, des partenariats avec des acteurs de terrain en contact direct avec les retraités. Les rencontres Régénérationnelles, organisées par la Direction de l'Action Sociale Île-de-France et Makesense, sont un dispositif «d'aller vers» à partir d'un format qui permet de créer du dialogue, du débat entre les générations, sur des sujets de société (l'amitié, les liens avec les grands-parents, l'amour, etc.). Il s'agit pour chacun de mieux se rencontrer, de comprendre les réalités que les uns et les autres vivent au quotidie, quel que soit leur âge.

ENTRETIEN AVEC **YANN LASNIER,** DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Entre précarité soudaine et précarité installée : des profils féminins contrastés

« Parmi les femmes accompagnées par les Petits Frères des Pauvres, il y a à la fois des personnes qui sont tombées dans la pauvreté ou dans la précarité financière et souvent sociale au moment d'une séparation ou quelques mois après. Je fais presque la différence entre les gens qui ont connu la pauvreté pendant des décennies et qui sont en quelque sorte "habitué.e.s" à des situations et qui savent naviguer dans les arcanes des associations et les gens qui tombent dans la pauvreté lors de séparations ou d'un moment de vie qui bouleverse leur quotidien ».

Les retraitées des quartiers populaires : une triple peine

Les femmes âgées issues des quartiers populaires sont confrontées à ce que l'on peut nommer une triple peine de genre, d'âge et de classes. Yann Lasnier rebondit sur le rapport Paroles de vieux de banlieue et vieux de quartier réalisé par les Petits Frères des Pauvres : «Selon l'Union sociale pour l'habitat, près de 30 % des locataires qui vivent dans le parc HLM aujourd'hui ont plus de 60 ans, et sur le total des locataires présents dans le parc social depuis moins de 15 ans, plus de 60 % ont plus de 60 ans. Il y a des parcours résidentiels qui amènent tardivement vers le logement social. Mais globalement, on s'aperçoit qu'aujourd'hui, quand on rentre dans le logement social, on n'en sort pas, c'est-à-dire qu'on a un parcours résidentiel, malheureusement, qui est une espèce de route où il n'y a plus de porte de sortie. » Au regard de ces parcours résidentiels, la question de l'adaptation du logement, mais aussi de la ville est prioritaire. C'est un enjeu central pour permettre aux retraité.e.s de vieillir dans la dignité, en sécurité et en continuant à s'inscrire dans une vie sociale de proximité.

S'ancrer dans une logique préventive

Pour faire face aux multiples défis de la société de la longévité, il y a besoin de s'ancrer dans une logique préventive : « Si on veut que le bien vieillir ne soit pas qu'une espèce de slogan marketing, il faudrait s'adresser aujourd'hui aux 40-55 ans, que ce soit en termes d'alimentation, de santé au sens large du terme et bien évidemment de construction de patrimoine, de réflexion sur sa retraite, d'engagement citoyen et de liens sociaux. »

Focus data des Petits Frères des Pauvres: En 2023, les Petits Frères des Pauvres ont accueilli 22 000 personnes âgées dont 15 300 personnes accompagnées dans la durée, grâce à l'engagement de plus de 14 000 bénévoles. 50,2% des personnes accompagnées ont plus de 80 ans. 68% sont des femmes. 65% vivent à domicile. 80% des bénévoles sont des femmes.

À lire: les rapports "Paroles de vieilles et de vieux sur les droits des femmes", 8 mars 2024⁸⁰ et "Paroles de vieux de banlieue et vieux de quartier", mars 2025⁸¹



Le saviez-vous?

Quatre exemples de bornes d'âge dans des politiques publiques et des dispositifs de prévention

Les statistiques sur les violences faites aux femmes dans l'espace public s'arrêtent à 69 ans.

Les femmes avant 50 ans ou après 74 ans ne sont pas éligibles au programme national de dépistage des cancers du sein. Après 74 ans, les femmes sont remboursées par l'Assurance maladie à hauteur de 70 % sur la base du tarif conventionnel.

Le frottis cervico-utérin est recommandé tous les trois ans pour les femmes de 25 à 65 ans. Au-delà de 65 ans, le dépistage n'est plus systématique.

Les conséquences de ces bornes d'âge sont plurielles :

L'absence de données : l'exclusion des personnes de plus de 70 ans ou 75 ans d'enquêtes dans de nombreuses enquêtes statistiques génère un manque de données et d'information sur cette population. Or, ne pas les inclure ne signifie pas qu'elles ne sont pas concernées par les phénomènes étudiés, qu'il s'agisse de violences, de précarité ou de santé. Ce vide crée des angles morts dans la connaissance et par conséquent dans la conception et l'efficacité de certaines politiques publiques. Le principal corollaire de ce manque de données est l'invisibilisation des femmes retraitées en ce qui concerne les violences subies, les conditions de vie ou les enjeux de santé. Cette invisibilité renforce leur marginalisation dans les priorités d'action.

La mise en place d'un sous-diagnostic : Les bornes d'âge peuvent entraîner un sousdiagnostic ou un retard de prise en charge pour les femmes âgées, notamment celles de plus de 65 ou 75 ans. Les professionnel.l.e.s de santé, influencé.e.s, parfois inconsciemment, par des représentations stéréotypées du vieillissement, peuvent accorder une attention moindre à leurs symptômes, ou les considérer comme « normaux pour leur âge », au risque de passer à côté de certaines pathologies.



Le saviez-vous?

L'étude Cadre de vie et sécurité du ministère de l'Intérieur, qui intègre les violences physiques et sexuelles au sein du couple, ne prend pas en considération les femmes de plus

de 75 ans. N'oublions pas que 17% des féminicides recensés en 2023 concernaient des femmes d'au moins 70 ans⁸². Les auteurs de ces féminicide peuvent percevoir la pension de réversion : un scandale auquel nous proposons de mettre fin.

82 | Ministère de l'Intérieur, Etude nationale relative aux morts violentes au sein du couple en 2023, 25/11/2024



PARTIE 3



LE TRAVAIL GRATUIT DES FEMMES NE PREND JAMAIS SA RETRAITE

Devenir retraitée, c'est vivre une période de transition et de transformation, certes financière, mais c'est aussi construire un autre rapport au temps et à l'espace.

Les rôles sociaux et familiaux se reconfigurent. Quels usages les retraitées font-elles de ce temps « libéré » ? Comment les retraitées organisent-elles leurs activités ? Cette organisation du temps à la retraite reste, du moins au début, très liée aux habitudes antérieures. Pour les retraitées, la vie a souvent été rythmée par des activités tantôt choisies, tantôt subies. Devenir maître de son temps s'apprend, et pour beaucoup, cela fait partie des défis de la retraite. Dès lors, dans quelle mesure maîtrisons-nous le « temps pour soi » en tant que femmes ? L'enjeu à la retraite est de bénéficier d'un temps plein de possibilités. Entre la vie de famille, la vie sociale, des obligations et le temps pour soi, que choisir et comment organiser ces temps ? Quels sont les freins, les obstacles ou au contraire les leviers qui permettent aux femmes retraitées de s'épanouir pleinement à la retraite ?

83 | Monique Eleb et al.
(2005). L'architecture entre
goût et opinion, construction
d'un parcours et construction
d'un jugement. Paris:
ministère de la Culture et de la
Communication.
Mélissa-Asli Petit (2018),
L'aménagement du logement
des jeunes retraités, N°25, Les
chantiers de recherche de Leroy
Merlin Source. https://www.
leroymerlinsource.fr/habiter/
chez-soi/lamenagement-dulogement-des-jeunes-retraites/

S'approprier une chambre à soi 83

Dans une étude sur l'aménagement du logement des jeunes retraités, la sociologue Mélissa-Asli Petit - co-autrice de cette étude - a montré comment disposer d'une pièce à soi en arrivant à la retraite permet de se retrouver pour construire sa nouvelle identité sociale. Pourtant, les personnes interrogées, femmes et hommes, faisaient part d'un paradoxe : si, dans la sphère domestique, « le logement appartient aux femmes », le fait que tout l'espace soit considéré comme leur territoire conduit parfois à ce que, d'une certaine façon, rien ne leur appartienne véritablement. Comme le souligne la psychologue et sociologue Monique Eleb : « On pourrait dire qu'aménager, transformer son logement permet à l'habitant de s'aménager, de se transformer luimême. Ce sont des moyens utilisés pour se connaître, se trouver, avoir une identité, se différencier des autres, et parfois pour afficher son statut social ». Cependant, pour les femmes retraitées, obtenir un espace personnel n'est pas si simple. Si les hommes bénéficient fréquemment d'une priorité dans l'accès à un espace personnel, il s'agit souvent, pour les femmes, d'un véritable processus de négociation implicite des espaces, au sein du couple ou de la famille. La question se pose avec encore plus d'acuité lorsque la femme, aussi mère, doit demander à ses enfants de libérer leur chambre afin qu'elle puisse disposer d'un lieu à elle. Dans ces situations, les négociations peuvent être difficiles, révélant la complexité du droit à l'intimité et à l'autonomie pour les retraitées. Ce lieu de l'intime, cette « chambre à soi » évoquée par Virginia Woolf, constitue pourtant un espace essentiel où les femmes retraitées peuvent se retrouver, répondre à des mails, s'adonner à des activités de loisir ou de bénévolat, et ainsi contribuer à la construction de leur nouvelle identité sociale à la retraite.



INÉGALITÉS GRAND-PARENTALES : LE COÛT D'ÊTRE GRAND-MÈRE

Certes, l'entrée dans la grand-parentalité ne coïncide pas toujours avec la retraite : les femmes qui deviennent grand-mères ont en moyenne 56 ans à la naissance de leur premier petit-enfant (58 ans pour les hommes)⁸⁴. Mais les grands-parents ont en moyenne 5 petits-enfants quand ils ou elles atteignent l'âge de **75 ans**⁸⁵. Pour une majorité de personnes âgées, la grand-parentalité fait donc partie de la retraite.

Qu'il s'agisse de garde de loisirs, de dépannage, de routine ou de garde intensive⁸⁶, des millions d'heures de garde d'enfants sont assurées par la solidarité familiale des grands-parents. S'ils sont rarement le mode de garde principal des enfants de moins de trois ans (seulement dans 3 % des cas, de façon souvent subie⁸⁷), les grands-parents jouent souvent un rôle d'accueil secondaire ou occasionnel de leurs petits-enfants. Ainsi, la moitié des grands-parents accueillent leurs petits-enfants au moins trois semaines par an pendant les vacances scolaires⁸⁸.

«Confier son enfant aux grands-parents, [c'est le confier] de fait aux grands-mères»: ce constat posé en 1998 par Françoise Bloch et Monique Buisson⁸⁹ a-t-il évolué en 25 ans? La variable du genre est étonnamment absente de la plupart des enquêtes statistiques sur l'implication des grands-parents dans la garde des enfants: ni l'IFOP, ni la DREES, ni la CNAF n'analysent ce paramètre. **Passé un certain âge, la répartition genrée du travail domestique disparaît des statistiques publiques**. Même constat dans les sciences humaines et sociales: la répartition genrée des rôles grands-parentaux y est très peu étudiée.

On peut formuler l'hypothèse qu'il existe des « nouveaux grands-pères » comme il existe des « nouveaux pères » 90 : les hommes sont de plus en plus nombreux à se montrer disponibles, affectueux et bienveillants avec leurs petits-enfants, engagés et impliqués dans leur grand-parentalité 91, sans pour autant s'impliquer autant et dans les mêmes tâches que les grandsmères dans la majorité des cas.

- 87 | DREES, 2023 https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/ER1257MAJ.pdf; CNAF 2024 https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/observatoirenational-de-la-petite-enfance-onage
- 88 | Sondage IFOP, juin 2021 https://www. ifop.com/wp-content/ uploads/2021/06/117958-Presentation.pdf
- 89 Françoise Bloch et Monique Buisson, « La garde des enfants. Une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération », L'Harmattan, 1998.
- 90 | Laura Verquere. «Les nouveaux pères » : la recomposition d'une masculinité hégémonique dans et par le problème public du congé paternité. Poli - Politique de l'Image, 2023, Varia.

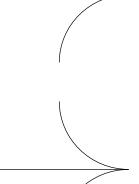
- 84 | Veronika Kushtanina (maître de conférence en sociologie, Université de Franche-Comté), « Evolutions de la grand-parentalité sur trente ans », enquête réalisée pour l'Observatoire de la Grand-Parentalité, 23 novembre 2024. https://egpe.org/wp-content/uploads/2024/11/V.-Kushtanina-Evolution-de-lagrand-parentalite-sur-30-ans-23-11-24.pdf [consulté le 6 juin 2025]
- 85 | Camille Abbey, «Les grands-parents très sollicités pendant l'été: entre agacement et plaisir», Radio France, 21 juillet 2023 https://www.radiofrance.fr/franceinter/les-grands-parents-tres-sollicites-pendant-l-ete-entre-agacement-et-plaisir-9186544
- 86 | Kitzmann, M. (2017). La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grandparentale : un mode de garde composite. Revue française des affaires sociales, 187-206. https://doi-org.scpo.idm.oclc. org/10.3917/rfas.172.0187

91 | Marie-Claude Mietkiewicz, Benoît Schneider. Des "nouveaux grands-parents" et grand- parentalité: entre prescriptions normatives et ouvertures. Rivista Italiana di Educazione Familiare, 2014, 2013 (02), pp.7-20 A défaut de données actualisées, on peut souligner que la génération qui accède aujourd'hui à la grand-parentalité a observé en tant qu'enfant et en tant que parent une répartition très genrée des rôles grands-parentaux. Ainsi, une étude de 2002 sur les représentations des petits-enfants de 8 à 11 ans montrait que les grands-pères sont identifiés à travers des tâches traditionnellement associées au masculin (initiation à la nature ou au bricolage notamment), et les grands-mères aux tâches ménagères et activités culinaires. 58 % seulement des petits-enfants interrogé.e.s dans cette étude considéraient que leur grand-père était compétent pour préparer le goûter⁹². Les « recettes de grands-mères » portent-elles encore aussi bien leur nom, ou bien peut-on espérer que les choses ont (un peu) changé ? A défaut d'études récentes permettant de répondre à cette question de manière fiable, on peut souligner que cette répartition inégale des tâches grands-parentales devient un thème de littérature jeunesse : « Pourquoi papi ne fait pas la vaisselle? » ⁹³.



92 | Mietkiewicz, M.-C., Douteau, M. et Collin, S. (2002). « Le point de vue des petits-enfants « Moi, mon grand-père...» Des grandspères dessinés et racontés par des enfants de 8 à 11 ans ». Dialogue, no 158(4), 32-40. https://doi.org/10.3917/ dia.158.0032

93 Thomas Piet, Ophélie Célier et Fanny Vella. « Pourquoi papi ne fait pas la vaisselle? ». Editions Leduc, 2024.



TÉMOIGNAGE DE **FANNY VELLA, THOMAS PIET** ET **OPHÉLIE CÉLIER**, AUTEUR.RICE.S DE "POURQUOI PAPI NE FAIT PAS LA VAISSELLE?" ÉDITIONS LEDUC, 2024)

Pourquoi vous-êtes vous intéressés aux grands-parents?

Le livre répond à une demande de nombreux parents, à la recherche de supports pour parler de questions de société complexe avec leurs enfants. Quand on imagine un grand-père en tant que dessinateur, on a souvent le réflexe de dessiner un vieux monsieur dans un fauteuil et une grand-mère maternante aux traits ronds. Ces images façonnent l'imaginaire des enfants, mais elles sont très peu interrogées. Dans ce livre, on a gardé le cliché du grand-père dans son fauteuil, mais pour mieux le dénoncer, en ajoutant au passage un père en arrière-plan qui change une couche. En jouant avec ces codes, on questionne à travers le dessin les normes sociales et les représentations des enfants.

Comment réagissent les grands-pères?

Le livre interpelle beaucoup les lecteur.rice.s, et vexe parfois certains papis. Mais nous montrons bien qu'il faut déconstruire la situation: on prend le temps d'expliquer aux enfants dans quel modèle les grands-pères ont grandi, pourquoi les choses doivent changer, et pourquoi ce n'est pas facile d'en sortir. On donne aux enfants des clés de compréhension et un modèle dans lequel ielles peuvent se projeter pour vieillir, tout en ouvrant - on l'espère! - un espace de discussion entre générations.

Dans le détail, ce sont surtout les grands-mères maternelles qui sont en première ligne. Cela s'expliquerait par le fait que, dans la majorité des couples, les femmes prennent les décisions concernant la garde des enfants et ont tendance à se tourner vers les aidants familiaux en qui elles ont le plus confiance : leurs propres mères dans la majorité des cas. Les sociologues parlent de «matrilatéralité des échanges intergénérationnels⁹⁴» pour décrire ce phénomène qui contribue à faire circuler les divisions sexuées des tâches domestiques et parentales entre les générations. Une équipe de chercheuses néerlandaises a montré que l'augmentation du travail des grands-mères (âge de départ en retraite repoussé et/ou augmentation du temps de travail pour celles qui sont encore en emploi) entraîne une réduction du temps de travail de leurs filles... mais pas de leurs fils ni de leurs belles-filles⁹⁵.

Pour autant, les enjeux de la grand-maternité restent souvent impensés des idées féministes. «Je cajolais sans penser à d'éventuelles normes de grand-parentalité», reconnaît ainsi la féministe Rose-Marie Lagrave⁹⁶.

- 94 | Morgan Kitzmann, « Le rôle et le recours aux grandsparents dans la prise en charge des enfants en bas âge : entre pratiques, normes et inégalités », novembre 2016. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-02/grandsparents_gemass_.pdf
- 95 | Kaufmann, Katja Maria; Özdemir, Yasemin; Ye, Han (2022) : Spillover Effects of Old-Age Pension across Generations: Family Labor Supply and Child Outcomes, CESifo Working Paper, No. 9813, Center for Economic Studies and ifo Institute (CESifo), Munich
- 96 | R-M. Lagrave, «Se Ressaisir. Enquête autobiographique d'une transfuge de classe féministe», éditions La Découverte, 2021, page 344.



L'ÉCLAIRAGE DE MARION REPETTI

Sociologue à la Haute école de travail social à la HES-SO Valais-Wallis en Suisse et autrice d'un enquête sur l'engagement des retraités en Suisse.

"Dans mon enquête, les femmes qui ne mentionnent pas leurs petits-enfants n'en avaient pas. Autrement dit, toutes les femmes ayant des petits-enfants mentionnaient la garde des petits-enfants dans leurs calendriers de vie. Ce n'était pas aussi systématique pour les hommes. Par ailleurs, quand les grands-parents assument de moins s'occuper de leurs petits-enfants - quelle que soit la raison -, les femmes se sentent obligées de se justifier et expriment une difficulté à fixer les limites. Les hommes, dans nos entretiens, ne font pas référence à ce problème".

Colloque "Se mobiliser en tant que retraité.e : France, Suisse, Chine", 10 mai 2025, EHESS (Campus Condorcet, Aubervilliers)".

INÉGALITÉS DU PARTAGE DES TÂCHES AU SEIN DES COUPLES À LA RETRAITE : LE GRAND ANGLE MORT DES ENQUÊTES STATISTIQUES

Tout comme l'inégale répartition des tâches parentales semble se prolonger dans la grand-parentalité, l'inégal partage des tâches domestiques au sein des couples ne s'arrête pas même lorsque la retraite libère du temps. Selon un document de travail présenté au Conseil d'Orientation des Retraites en 2020⁹⁷, les femmes consacrent 3,5 fois plus de temps chaque jour aux tâches domestiques que les hommes, hors « semi-loisirs » (bricolage, soin aux animaux, couture, etc.) : 2h25 (durée médiane) pour les femmes contre 1h17 pour les hommes. Ces écarts sont similaires à ceux observés au sein des couples d'âge actif, suggérant que si les hommes en font un peu plus à la retraite, les femmes aussi. Il faut toutefois noter que ces données s'appuient sur l'enquête « Emploi du Temps » 2009-2010 de l'INSEE, et mériteraient d'être actualisées : à l'instar des enquêtes sur les tâches grand-parentales, les données sur la répartition genrée des tâches domestiques à la retraite sont quasi-absentes.

Le rapport au logement traduit aussi le poids différent de la charge domestique pesant sur les hommes et les femmes âgé.e.s. Après 65 ans, les hommes célibataires ou veufs expriment davantage que les femmes un attrait pour l'hébergement en structure collective ou chez un tiers, ce qui peut traduire la volonté des hommes seuls de s'inscrire dans une logique de sécurisation de soi ou de rapprochement des enfants, mais aussi de retrouver un soutien domestique perdu suite au décès de leur conjointe. Les femmes, quant à elles, expriment plus souvent que les hommes une préférence pour la vie en appartement plutôt qu'en maison individuelle, quelle que soit leur situation conjugale, avec la conscience qu'un espace plus petit implique moins de charge domestique 98.

Pour Odile Plan, présidente de l'association Or Gris, « certaines se rebellent quand, une fois à la retraite, le conjoint (re)prend le rythme de celui qui met les pieds sous la table, qui lit son journal... C'est un cas de figure plus fréquent qu'on ne le croit, malgré les avancées du partage des tâches ces dernières décennies. »⁹⁹. Il n'y a pas d'âge en effet pour dire non à l'iné-



97 Elena Stancanelli (PSE), Nicolas Moreau (Université de La Réunion), «La vie des couples après la retraite. Temps partagé et contraintes économiques », extrait d'un ouvrage paru aux éditions du CEPREMAP, 2019 https://www.corretraites.fr/sites/default/ files/2020-07/Doc_09_PSE_ Temps%20partag%C3%A9_ contraintes%20%C3%A9co.pdf

98 | Aouici, S. et Nowik, L. (2021). Mobilité résidentielle et vieillissement : pour le meilleur et contre le pire. Retraite et société, 86(2), 21-45. https://doi.org/10.3917/ rs1.086.0022

99 Odile Plan, op. cit.

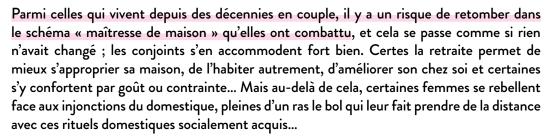
gale répartition des tâches domestiques, comme le chantait déjà Anne Sylvestre en 1977, quand elle racontait l'histoire de «Clémence», cette femme arrivée à un certain stade de sa vie qui décide d'arrêter de s'occuper des tâches domestiques et dont le mari Honoré devait désormais prendre sa part. D'abord objet de rumeurs et de railleries, Clémence finit par faire tache d'huile : « Mais les grand-mères commencent à rire et parler tout bas. La maladie de Clémence pourrait bien s'étendre. Toutes les Clémence prendraient des vacances. Elles ne feraient plus rien. Toutes les Clémence, comme en enfance, elles seraient bien ».

TÉMOIGNAGE D' **ODILE PLAN**, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION OR GRIS,

Les inégalités domestiques au moment de la retraite

« Quand les femmes arrivent à la retraite, elles n'ont plus leur activité professionnelle, mais ne se retrouvent pas inactives pour autant : l'autre temps plein reste, celui des activités domestiques. De l'autre côté, leurs conjoints sont désorientés par ce manque d'activité professionnelle, ils peuvent déprimer !!

Si les retraitées consacrent presque cinq heures par jour aux tâches domestiques, les hommes y consacrent moins de 2 h, mais souvent dans des activités comme le bricolage, le jardinage, proche du loisir, laissant les tâches ménagères répétitives à la conjointe – vaisselle, rangement, nettoyage, linge, etc.



Les femmes retraitées ont été socialement éduquées autour du prendre soin et de l'éducatif, tant dans la sphère familiale que dans leur proximité et jusque dans l'engagement associatif : elles usent de ces compétences dans tous ces domaines ».

Mais, est-ce que le travail domestique est une activité sans valeur?

«Le travail domestique des femmes, particulièrement des femmes âgées, a toujours été invisibilisé. Ce travail domestique des femmes recouvre un champ très large incluant les activités ménagères mais aussi les activités de parentalité, de grand-parentalité, de conjugalité, des soins aux parents - sinon aux grands parents - du souci du voisinage, de la vie locale, etc. Le travail domestique n'est pas reconnu économiquement, ni socialement. Les femmes âgées, comme tout au long de leur vie, effectuent un travail non reconnu, essentiel et toujours invisible. Cela reste un travail invisible qui n'a pas de valeur car il n'est pas évalué, ni comptabilisé dans le PIB».

A lire: "Vieilles et citoyennes Le vieillissement n'est pas neutre. (2022). Pour, (242), https://shs.cairn.info/revue-pour-2022-1?lang=fr. A paraître janvier 2026 : «VIEIL-LIR FEMME, une vieille peut en cacher une autre » Collection « L'âge et la vie », éditions ÉRES.

des femmes retraitées au tissu associatif

On a beau parler communément de « vie active » pour parler de la vie avant la retraite et de recenser les retraité.e.s dans la catégorie statistique des « inactifs », la retraite n'a jamais été synonyme d'inactivité. C'est même une période de la vie où les engagements associatifs peuvent être intenses : de nombreuses retraitées choisissent ainsi d'investir le temps libéré par la retraite dans des activités bénévoles. Ainsi, le Mouvement Associatif (organisation représentatif des associations françaises) soulignait d'ailleurs en 2013 qu'un report de l'âge de départ de la retraite « ne peut avoir qu'un effet négatif sur l'engagement bénévole ; cela d'autant plus que ce report impacte plus fortement ceux et celles qui ont commencé à travailler jeunes, souvent moins diplômé.e.s et ayant eu moins d'opportunité d'engagement. Un temps libéré plus tardif, pouvant s'accompagner d'une santé plus fragile, risque d'éloigner définitivement ces nouveaux retraités de l'opportunité que représente l'engagement associatif et de priver la société de ce qu'il produit. » 100

Le bénévolat régulier – celui qui fait vivre les associations ou les collectifs au quotidien - est souvent âgé et très féminisé. Les trois critères sociologiques qui rendent les gens les plus enclins à donner de leur temps chaque semaine sont le fait d'être une femme, d'avoir plus de 70 ans, et d'être retraité.e¹⁰¹.

La majorité des président.e.s d'association sont des retraité.e.s¹⁰² Pourtant, les femmes ne représentent que 38 % des président.e.s, tandis qu'elles sont 64 % des secrétaires. Plus l'association a de bénévoles ou de membres, et plus la personne occupant la fonction de président.e est âgée, plus la probabilité est grande que ce soit un homme : seules 31 % des associations présidées par une personne de plus 65 ans ont une femme présidente¹⁰³.

Existerait-il ainsi un plafond de verre dans les associations? Certes, cette moindre représentation des femmes à la tête des associations reproduit des schémas de domination que l'on observe dans le champ professionnel, et cela implique une moindre visibilité dans la presse écrite locale, auprès des partenaires de l'association ou de ses membres et bénévoles. Mais serait-elle aussi le fruit d'un choix plus émancipateur et libérateur qu'il n'y paraît au premier regard? C'est ce que suggèrent les travaux d'une équipe de recherche en Suisse : les femmes, à la retraite, chercheraient davantage que les hommes à échapper à la charge mentale.



100 Retraites et bénévolat : une vraie réflexion est à mener

101 | « La France Bénévole », 19ème édition, 2024 https://www.associations. gouv.fr/IMG/pdf/la_france_ benevole_2024-23_mai.pdf

102 Prouteau, Lionel, Viviane Tchernonog, Laura Nirello, et al. Le paysage associatif français: mesures et évolutions: économie, sociologie. 4e édition. Lyon: Juris éditions. 2023, page 103

103 | NJEP, 2023 https:// injep.fr/wp-content/ uploads/2023/03/IAS66_ presidence-associations.pdf

L'ÉCLAIRAGE DE MARION REPETTI

Sociologue à la Haute école de travail social à la HES-SO Valais-Wallis en Suisse et autrice d'un enquête sur l'engagement des retraités en Suisse.

« La moindre appétence des femmes à prendre des responsabilités associatives peut s'expliquer par leurs parcours de vie (à la retraite comme dans la vie professionnelle). Mais cela peut aussi être un vrai choix. Pour de nombreuses femmes retraitées, l'engagement associatif (bénévolat formel) constitue aussi un moyen de mettre à distance le bénévolat informel lié au travail domestique et familial. Paradoxalement, être bénévole c'est avoir du temps pour soi. Souvent, les femmes qui deviennent bénévoles veulent éviter d'avoir de la charge mentale. Elles expriment parfois qu'elles ont le sentiment d'en avoir fait assez, après une vie de "double journée" travail / domestique. Ces femmes vont avoir tendance à rechercher des activités bénévoles qui leur plaisent, leur apportent une sociabilité choisie, et qu'elles peuvent effectuer sur un temps maîtrisé et délimité. »

Colloque "Se mobiliser en tant que retraité.e : France, Suisse, Chine", 10 mai 2025, EHESS (Campus Condorcet, Aubervilliers)".

Le bénévolat des femmes retraitées est particulièrement représenté dans certains domaines, comme l'action sociale, l'éducation (notamment le soutien scolaire), l'humanitaire, et les associations familiales ou d'aide à l'enfance, tandis que celui des hommes est surreprésenté dans les associations sportives, de chasse et de pêche, ou encore – pour des raisons évidentes – dans les associations d'anciens combattants. Ainsi, 91% des volontaires bénévoles de l'association « Lire et faire lire » et 94% de « L'École des grands parents européens » (qui pourrait être renommée « École des Grands-mères ») sont des femmes retraitées 104. A travers cette répartition inégale des hommes et des femmes dans les sphères militantes, on voit transparaître l'effet des socialisations genrées emmagasinées depuis l'enfance.

La contribution des femmes âgées sert aussi des causes avec une dimension politique assumée. En Suisse, des femmes de 73 ans en moyenne se sont organisées pour militer contre le réchauffement climatique dans un collectif nommé «Aînées pour le climat», et sont parvenues à faire condamner leur Etat pour inaction climatique¹⁰⁵. La chercheuse Juliette Rennes, théoricienne de l'âgisme, suggère que la vieillesse est « un bel âge pour la révolte : on ne ressent pas la même pression à produire et reproduire la société, à "cocher les cases", à rentrer dans le rang. C'est une période de la vie où on peut avoir une forme de disponibilité biographique pour contester, un peu comme on a une propension pendant la jeunesse à observer de façon critique le jeu social dans lequel sont pris, avec le plus grand sérieux, les adultes dans la force de l'âge. »¹⁰⁶

104 Odile Plan, « Retraitées, elles sont toujours à l'ouvrage... », Revue POUR, numéro 242, Mars 2022

105 | France Inter (chronique de Camille Crosnier), « Climat : sacrées aînées!», 10 avril 2024 https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/camille-passe-au-vert/camille-passe-au-vert-du-mercredi-10-avril-2024-5526045

106 | Marie Fabre et Laurène Le Cozanet, « Un bel âge pour la révolte ? Âgisme et mobilisations féministes »

QUAND DES FEMMES MILITENT POUR LA CAUSE DES FEMMES ÂGÉES

Connaissez-vous Maggie Kuhn et ses camarades? Dans les années 1970, aux Etats-Unis, elles créent un mouvement féministe et anti-âgiste, les Gray Panthers, un mouvement de défense des droits des vieux et des vieilles. Bien qu'animé par des femmes âgées, ce collectif se revendiquait intergénérationnel et ancré dans d'autres luttes féministes, antiracistes, pacifistes, etc. En France, quelques groupes, plus éphémères et plus locaux, ont également tenté de politiser la vieillesse dans les années 1970. Le « Manifeste de la femme plus âgée », traduit et publié en 1976, commence par ces mots: « Nous ne tolérerons plus notre effacement ni le fait d'être reléguées dans un coin comme des poids morts. Nous ne nous laisserons plus traiter comme des non-personnes qui sont juste un fardeau ». En 1999, Thérèse Clerc fonde la Maison des Babayagas à Montreuil, une « maison de retraite autogérée » 107.

Le texte fondateur. «Sans culotte, tricoteuse, pétroleuse ou... citoyenne?», peut-on lire dans le texte fondateur du projet. Plus récemment, citons l'association Or Gris, présidée par Odile Plan, qui publie des analyses sur le vieillissement en abordant régulièrement le prisme du genre¹⁰⁸.

107 | Formule de Thérèse Clerc citée par Odile Plan, «Vieillir ensemble : les pionnières, Thérèse Clerc et les Babayagas», Revue POUR, numéro 242, Mars 2022

108 https://www.or-gris.org/tag/genre/

POUR UNE RETRAITE ÉGALITAIRE: NOS RECOMMANDATIONS

#1 Adosser à toute future réforme des retraites une réforme ambitieuse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Les inégalités et discriminations vécues par les femmes à la retraite sont le fruit de celles accumulées tout au long de leur vie, et la situation progresse trop lentement. Organiser la transition d'une société inégalitaire vers une société égalitaire suppose de compenser les inégalités entre les femmes et les hommes pour les femmes actuellement à la retraite, tout en agissant sur les conditions de travail et d'emploi des femmes actives d'aujourd'hui, qui sont les retraitées de demain. Concrètement, les prochaines réformes des retraites devraient par exemple s'accompagner d'une revalorisation des bas salaires dans les métiers féminisés.

#2 Accorder la majoration forfaitaire dès le premier enfant

Aujourd'hui, une majoration de pension de 10 % est accordée aux parents de trois enfants ou plus. Cette politique nataliste n'est plus adaptée à la société actuelle. Les majorations de pension doivent servir à compenser le « coût de la maternité », qui apparaît dès le premier enfant, et non à encourager un modèle de famille nombreuse. En attendant que l'égalité parentale progresse suffisamment, le montant de la majoration forfaitaire pourrait être réservé aux femmes par défaut (sauf décision contraire d'un couple), dans une perspective transitoire. Cette réforme pourrait ainsi être adossée à une réforme ambitieuse des congés parentaux (incluant notamment une extension du congé paternité et une revalorisation du congé parental) et à un plan d'investissement dans le service public de la petite enfance, afin de promouvoir une plus grande égalité entre les parents.

● #3 Rehausser le minimum vieillesse pour lutter contre l'indignité et la pauvreté des femmes âgées

Les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), que l'on appelle communément le « minimum » vieillesse. Cette aide est particulièrement indispensable aux femmes seules qui ne touchent pas de pension de réversion.

• #4 Atténuer, voire supprimer, la décote

La décote constitue aujourd'hui une double peine pour les carrières incomplètes : ce phénomène pourrait être atténué en avançant l'âge de départ à taux plein (67 ans aujourd'hui) et/ou en réduisant les pénalités de décote. Cela permettrait de réduire la pression sur les retraité.e.s « ni en emploi ni en retraite » coincé.e.s dans ce sas de précarité.

#5 Ne pas reculer l'âge de départ en retraite

Le recul de l'âge légal en 2023 a fait perdre à de nombreuses femmes le bénéfice de certaines mesures compensatoires, en particulier celui des majorations de durée d'assurance dues aux congés maternité. En retardant aussi l'âge d'entrée dans la grand-parentalité, cette mesure a également un effet défavorable sur l'emploi des femmes actives tout en renforçant « l'effet sandwich » des femmes aidant.e.s pas encore à la retraite. Quant à l'âge de départ à taux plein (aujourd'hui 67 ans), il est très pénalisant pour les femmes et les travailleur.se.s précaires ; dans la lignée des discussions validées par les partenaires sociaux courant 2025, cette borne d'âge mériterait d'être avancée.

#6 Étendre les pensions de réversion aux couples pacsés

Aujourd'hui, il est nécessaire d'être marié pour pouvoir bénéficier d'une pension de réversion. Les nombreuses femmes pacsées (ou en concubinage) ne bénéficient pas d'une compensation si leur conjoint.e décède. Par ailleurs, dans certains régimes de retraite ou de retraite complémentaire, un remariage peut faire perdre ou suspendre le bénéfice de la pension de réversion, ce qui est également problématique

● #7 Établir de nouveaux mécanismes de compensation pour limiter le risque de pauvreté à la retraite des femmes isolées

Notre système de retraite, construit pour une société où le couple hétérosexuel marié est la norme, ne s'est pas encore adapté à l'augmentation des divorces. La monoparentalité, qui concerne en grande majorité des femmes, est un facteur important de pauvreté et de précarité, mais elle ne fait pourtant pas l'objet d'une compensation directe dans le système de retraite. Cette situation constitue une véritable bombe à retardement pour la pauvreté des femmes. La Collective des Mères Isolées propose par exemple que des trimestres supplémentaires et une majoration du montant de la pension de retraite soient instaurés pour compenser la monoparentalité. D'autres pistes pourraient être explorées, que ce soit dans les modalités de calcul des retraites et/ou en droit de la famille.

#8 Compter les violences faites aux femmes quel que soit leur âge

Les statistiques publiques concernant les violences faites aux femmes dans l'espace public s'arrêtent à 69 ans, et celles concernant les violences conjugales à 74 ans. Cette borne d'âge arbitraire invisibilise les violences subies par les femmes âgées, notamment les féminicides¹⁰⁹.

#9 Interdire aux auteurs de féminicide de toucher la pension de réversion de leur femme

22 des 140 féminicides recensés en 2024 par le collectif #NousToutes concernent des femmes d'au moins 75 ans. 16 des 94 féminicides par le compagnon ou l'ex-compagnon recensés en 2024 par le collectif Féminicides par compagnon ou ex concernent des femmes d'au moins 75 ans. Si leur assassin est leur mari, rien n'empêche celui-ci de toucher une pension de réversion ou une assurance-vie suite à ce décès. Un symbole aussi morbide que scandaleux.

#10 Inclure la variable genre dans les enquêtes statistiques sur les modes de vie des retraité.e.s, et la variable âge dans les enquêtes sur les inégalités domestiques

Le manque de données ne permet pas actuellement de comprendre comment les dynamiques d'inégalités domestiques se prolongent dans la vieillesse. Par exemple, les différences genrées entre grands-parents dans le soin aux enfants sont aujourd'hui sous-documentées. Cette nonprise en compte de la dimension genrée dans la réalisation des statistiques nomme l'invisibilité des femmes âgées et dessine inconsciemment un monde fait principalement pour les hommes et les moins de 50 ans.

109 | Face à ce constat, le CIDFF d'lle de France a récemment lancé un projet de recherche sur les femmes âgées victimes de violence. https:// paris.cidff.info/services/projetfav/



Les autrices et la Fondation

des Femmes remercient

chaleureusement pour leurs

contributions, relecture attentive

et conseils:

Nicole Defortescu, Sandra Desmettre, Manuel Domergue, Clemence Helfter, Mijo Isabey, Yann Lasnier , Valérie Lion, Christiane Marty, Odile Plan , Elsa Parlange , Marion Repetti, Juliette Rennes, Isabelle Taniou, Julie Treguier, Fanny Vella, Laetitia Vitaud et Youlie Yamamoto

AUTRICES : ELSA FOUCRAUT ET MELISSA ASLI-PETIT

Elsa Foucraut est : consultante et formatrice. Elle milite dans différentes associations dans le champ de la parentalité et de l'éducation, où elle est particulièrement engagée sur les enjeux d'égalité parentale. Elle enseigne à Sciences Po Paris et dans différentes universités, et intervient régulièrement pour l'Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale.

Melissa-Asli Petit est : sociologue et dirigeante de Mixing Générations, un bureau d'étude et de conseil dédié aux enjeux de la longévité. Spécialiste des enjeux liés au vieillissement, elle travaille notamment sur la transmission entre les générations, l'engagement social et politique des retraités, le sport et la question du genre dans la vieillesse.

Son approche hybride associe la recherche académique à des méthodes plus créatives, comme la photographie. En 2016, elle publie Les retraités : cette richesse pour la France, un ouvrage qui contribue à changer le regard sur l'utilité sociale et la place des retraités dans la société.

Son travail éditorial se déploie aussi à travers la newsletter Old women around the world, qui met en lumière l'expérience du vieillissement féminin dans une perspective internationale



Elsa Foucraut



Melissa-Asli Petit



Floriane Volt

DIRECTION: FLORIANE VOLT

Floriane Volt, directrice des affaires publiques et juridiques de la Fondation des Femmes

Floriane dirige et coordonne les notes de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes depuis sa création en 2022.

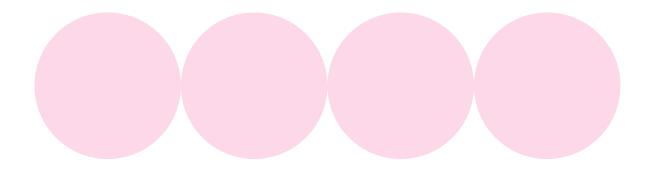
RELECTURES

Crédit Municipal de Paris

Merci au Crédit Municipal de Paris pour leur relecture attentive : Jeanne Mougel, Laurence Girard

Fondation des Femmes

Marie Benoist, Laure Capy, Ophélie Delmas, Oriane Eveillard, Lise Gallard, Faustine Garcia, Véronique Gillies-Reyburn, Mahaut Huet, Anne-Cécile Mailfert, Clémence Marette, Maud Sorba, Floriane Volt





Cette septième note tient une nouvelle fois la promesse de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes. Les autrices Elsa Foucraut et Melissa-Asli Petit démontrent avec justesse et rigueur comment la retraite, loin de compenser les inégalités dont les femmes ont pâti tout au long de leur vie active, aggrave la situation des femmes en situation de fragilité financière. Tout comme la précédente note, sur le coût de la séniorité, elle met en lumière les mécanismes, nombreux et de nature variés, qui contribuent à appauvrir les femmes âgées, un phénomène que nous constatons au quotidien dans l'accompagnement de personnes en situation de fragilité financière. On observe ainsi que les femmes de plus de 65 ans sont surreprésentées parmi les clients du prêt sur gage elles représentent 14 % de la clientèle totale, soit 2 points de plus que leur part de la population française, et parmi les clients de 65 ans et plus, près de 80 % sont des femmes. Cette alternative au crédit bancaire permet d'emprunter en toute simplicité, sans questionnaire de santé ni assurance emprunteur, des conditions particulièrement adaptées aux personnes âgées qui peinent à emprunter dans le système bancaire conventionnel. Parallèlement, on compte une majorité de femmes accompagnées au sein de Parcours budget, service d'accompagnement budgétaire qui permet de trouver des solutions pour assainir sa situation financière et construire un rapport à l'argent sain.

Cette note confirme donc ce que nous observons à notre échelle d'établissement de crédit et d'aide sociale et renforce notre conviction de l'importance des travaux de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes. Nous soutenons les recommandations des autrices pour réparer les inégalités entre hommes et femmes à la retraite, ainsi que l'ensemble des propositions détaillées dans les précédentes notes, pour qu'enfin, les solutions palliatives ne soient plus nécessaires.





À propos de la Fondation des Femmes

La Fondation des Femmes, reconnue d'utilité publique par décret du 4 juillet 2024, est la fondation de référence en France sur les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes.

Grâce aux dons qu'elle reçoit, elle apporte un soutien financier, juridique et matériel aux initiatives associatives à fort impact, sur tout le territoire.

Son expertise de financeur du secteur associatif féministe et la conviction, depuis sa création en 2016 que l'argent est au cœur du combat pour faire avancer les droits des femmes et progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, amène aujourd'hui la Fondation des Femmes à lancer, avec le soutien du Crédit Municipal de Paris, l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes. Cet observatoire réunit des expertes des questions d'argent féministes pour penser la situation économique des femmes et les écarts qu'elles subissent dans une vision globale à 360°, intégrant le poids des stéréotypes et les phénomènes juridiques et sociaux qui entravent une véritable égalité économique.

Pour en savoir plus: fondationdesfemmes.org



À propos du Crédit Municipal de Paris

Etablissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal est la plus ancienne institution financière parisienne. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première était de lutter contre l'usure en offrant un service social de prêt sur gage. A travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé cette activité première tout en développant une large palette de services autour de l'objet (ventes aux enchères, conservation et expertise d'œuvres d'art et objets de valeur) et dans le domaine de la finance solidaire (éducation budgétaire, accompagnement de personnes en fragilité financière, épargne solidaire). Il constitue aujourd'hui un véritable lieu de ressources pour de très nombreux Parisiens et Franciliens.

Activité historique du Crédit Municipal de Paris, le prêt sur gage est un puissant outil d'émancipation et d'autonomie financière pour les femmes, qui représentent 80% de sa clientèle. Les femmes sont également majoritaires au sein de Parcours Budget, service d'accompagnement de personnes financièrement fragilisées (60%). Cette surreprésentation des femmes parmi les publics accueillis est le reflet d'inégalités de genre anciennes et persistantes, que le Crédit Municipal de Paris entend combattre.

Mécène de la Fondation des Femmes depuis 2018, l'établissement a choisi d'intensifier son partenariat en 2022 en soutenant, en particulier, la création de l'Observatoire de l'émancipation économique des femmes.

Plus d'informations sur : <u>creditmunicipal.fr</u>



A propos de ViveS

Lancé en octobre 2021, ViveS est le média en ligne du groupe Bayard qui accompagne les femmes dans leur indépendance économique et financière. ViveS propose:

- Une newsletter mensuelle gratuite qui décrypte la place des femmes dans l'économie et les entreprises, leur rapport à l'argent et au travail, et leur propose des solutions concrètes pour réaliser leur plein potentiel;
- Plusieurs séries de **podcasts** «Osons l'oseille», «Osons investir pour agir»;

- Des parcours vidéo pédagogiques conçus par la ViveS Académie (parcours «Investir», parcours «Aidants»);
- Un **Baromètre annuel** sur le rapport des Françaises et Français à l'argent;
- Des **conférences et événements** en entreprises pour sensibiliser les salariés à l'éducation économique et financière.

Pour plus d'informations et pour s'abonner à la newsletter, rendez-vous sur le site.





NOTE #7

Fondation des Femmes 9 rue de Vaugirard 75006 Paris

fondationdesfemmes.org bonjour@fondationdesfemmes.org